



Rapport de résultat 2020

**Programme d'appui au développement
des filières agricoles PROFI**

Volet Anacarde

BEN 13 028 11

BENIN



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE**
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Sommaire

1	ACRONYMES	4
2	APERÇU DE L'INTERVENTION	5
2.1	FICHE D'INTERVENTION	5
2.2	AUTOÉVALUATION DE LA PERFORMANCE	7
2.2.1	<i>Pertinence</i>	7
2.2.2	<i>Efficacité</i>	7
2.2.3	<i>Efficiency</i>	8
2.2.4	<i>Durabilité</i>	8
2.3	CONCLUSION	9
3	SUIVI DES RÉSULTATS	10
3.1	EVOLUTION DU CONTEXTE	10
3.1.1	<i>Contexte général et institutionnel</i>	10
3.1.2	<i>Contexte de gestion</i>	11
3.1.3	<i>Modalités opérationnelles</i>	13
3.2	EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	13
3.3	PERFORMANCE DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE :	14
3.3.1	<i>Progrès des indicateurs</i>	14
3.3.2	<i>Analyse des progrès réalisés</i>	19
3.3.3	<i>Analyse de l'impact</i>	20
3.4	PERFORMANCE DU RÉSULTAT 6	22
3.4.1	<i>Progrès des indicateurs</i>	22
3.4.2	<i>État d'avancement des principales activités</i>	22
3.4.3	<i>Analyse des progrès réalisés</i>	23
	<i>Progrès des indicateurs</i>	23
	<i>Analyse des progrès réalisés</i>	27
3.5	PERFORMANCE RÉSULTAT 7 :	31
3.5.1	<i>Progrès des indicateurs</i>	31
3.5.2	<i>État d'avancement des principales activités</i>	32
	<i>État d'avancement des principales activités</i>	36
	<i>Analyse des progrès réalisés</i>	36
3.6	PERFORMANCE DU RÉSULTAT 8	38
3.6.1	<i>Progrès des indicateurs</i>	38
3.6.2	<i>État d'avancement des principales activités</i>	39
3.6.3	<i>Analyse des progrès réalisés</i>	39
	<i>Analyse des progrès réalisés</i>	40
4	GESTION DES RISQUES	43
5	THÈMES TRANSVERSAUX	46
5.1	GENRE	46
5.2	ENVIRONNEMENT	47
5.3	DIGITALISATION	48
6	PILOTAGE ET APPRENTISSAGE	48
6.1	RÉORIENTATIONS STRATÉGIQUES	48
6.2	RECOMMANDATIONS	49
6.3	ENSEIGNEMENTS TIRÉS	49

6.4	DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE ET SUIVI.....	49
7	ANNEXES.....	51
7.1	CRITÈRES DE QUALITÉ	51
7.2	CADRE LOGIQUE MIS À JOUR.....	54
7.3	APERÇU DES MORE RESULTS.....	55
7.4	RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) »	56
7.5	RESSOURCES EN TERMES DE COMMUNICATION.....	58

1 Acronymes

Sigles	Définitions
ANI	Africa Negoce Industries
APIEx	Agence de Promotion des Investissements et des Exportations
ATAF	Agroforestry Technical Assistance Facility
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
ATN	Assistant Technique National
BRC	British Retail Consortium
BSCI	Business Social Compliance Initiative
CCIB	Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CRA	Centre des Recherches Agricoles
CS	Convention Spécifique
CVPA	Coopératives villageoises de Producteurs d'Anacarde
DDAEP	Direction Départemental de l'Agriculture de l'élevage et de la Pêche
DEFIA	Développement de l'Entreprenariat dans la Filière Ananas
DSA	Direction des Statistiques Agricoles
DSI	Direction des Systèmes d'Information et de préarchivage
FENAPAB	Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
IFA	Interprofession de la Filière Anacarde
IMF	Institution de Microfinance
INRAB	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
KOR	Kernel Out-turn Ratio
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MIC	Microprojet de production et de Commercialisation
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PADA	Projet d'Appui à la Diversification Agricole
PAG	Programme d'Action du Gouvernemental
PEBCo – BETHESDA	Promotion de l'Épargne-crédit à Base Communautaire BETHESDA
PROFI	Programme d'appui aux Filières Agricoles
PSDSA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIAN'SON	ONG de microfinance
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
UCCPA	Union Communale des Coopératives de producteurs d'Anacarde
UFR AD	Unité Fonctionnelle Régionale Atacora-Donga
UNACREP	Union Nationale des Caisses Rurales d'Épargne et de Prêt
URCPA	Union Régionale des Coopératives de Producteurs d'Anacarde

2 Aperçu de l'intervention

2.1 Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	Programme d'appui au Développement des Filières Agricoles /Anacarde (PROFI - Anacarde)
Code de l'intervention	BEN1302811
Localisation	Bénin
Budget total	1.300.000 EUR (pour le volet Anacarde)
Institution partenaire	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche Union Régionale des Coopératives des Producteurs d'Anacarde de l'Atacora Donga Agence Territoriale de Développement Agricole Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin FENAPAB FLUDOR BENIN SA Interprofession de la Filière Anacarde au Bénin Usine de Transformation AFOKANTAN Bénin
Date de début de la Convention spécifique	08/10/2015
Date de démarrage de l'intervention/ Comité de pilotage d'ouverture	01/01/2020 (démarrage des activités du volet Anacarde)
Date prévue de fin d'exécution	08/10/2022
Date de fin de la Convention spécifique	08/10/2022
Groupes cibles	Les agri-entrepreneurs producteurs de noix d'anacarde (exploitants agricoles) Usine de transformation et de commercialisation FLUDOR Les Coopératives (88) et Unions communales (6) de coopératives de producteurs d'anacarde Les communes Usine de transformation et de commercialisation AFOKANTAN Bénin
Objectif général	La filière anacarde bien organisée et compétitive, consolide les marchés existants et assure son expansion sur de nouveaux marchés, tout en favorisant l'augmentation et partage équitable des revenus de l'ensemble des acteurs et de la création d'emploi décent
Objectif spécifique	Les acteurs de la filière anacarde ont amélioré et sécurisé leur plus-value économique par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires.
Résultat (s)	Résultat 6 : Les acteurs de la filière anacarde offrent des noix de qualité et augmentent leur productivité Résultat 7 : Des liens d'affaires solides sont tissés entre acteurs les organisations de producteurs et unités/usines de transformation des noix (bio et conventionnelles) dans le respect des normes et standards des marchés extérieurs Résultat 8 : L'environnement des affaires est favorable au développement des chaînes de valeurs amandes conventionnelles et amandes BIO
Année couverte par le rapport	2020



2.2 Autoévaluation de la performance

2.2.1 Pertinence

	Performance
<p>Le programme d'appui au développement des filières agricoles au Bénin (PROFI-VO) est en cohérence avec les différentes réformes dans le secteur Agricole comme formulées dans le Programme d'Action Gouvernemental (PAG). Le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) met l'accent essentiellement sur l'amélioration de la souveraineté alimentaire et nutritionnelle pour contribuer au développement économique à travers :</p> <ul style="list-style-type: none">• La gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes, que par les femmes et les jeunes ;• L'assurance de la compétitivité et l'accès des productions et produits agricoles et agroalimentaires y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles ;• Le renforcement de la résilience des populations vulnérables, notamment des exploitations familiales agricoles ; <p>Le PROFI/VO-Anacarde est en phase avec cette politique nationale et la logique d'intervention reste pertinente.</p> <p>La zone d'intervention du PROFI VO-Anacarde couvre 6 communes (Natitingou, Kouandé, Péhunco, Copargo, Djougou et Bassila) et concerne 3 Agences Territoriales de Développement Agricoles (ATDA2, ATDA3 et ATDA4) et 2 Directions Départementales de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP Atacora et DDAEP Donga) ; Les ATDA 2 et 3 étant de compétence territoriale et l'ATDA4 assurant le leadership en matière d'intervention sur la filière anacarde.</p>	A

2.2.2 Efficacité

	Performance
<p>Malgré un démarrage difficile à cause des effets du COVID 19, plusieurs activités sont réalisées dans le cadre de l'amélioration de la qualité du matériel végétal, de la vulgarisation des bonnes pratiques de production, la promotion de nouvelles plantations, la promotion de la production biologique et du commerce équitable. Des actions sont aussi menées dans le cadre du renforcement des liens d'affaires entre les producteurs et les usines de transformation. Cependant le contexte sanitaire mondial dû au COVID 19 a induit des changements d'habitudes dans la communication entre les acteurs commerciaux qui sont obligés de réduire au maximum les contacts physiques en privilégiant les échanges virtuels. Ce nouveau mode de communication n'a pas toujours facilité la célérité dans les prises de décisions entraînant de gros retard dans les opérations de commercialisation. Au regard de la volatilité des prix sur le marché de l'anacarde, la plupart des accords à la suite des discussions entre l'URCPA_AD et ses usines partenaires devenaient déjà caduques avant leur mise en œuvre. Cette situation s'est traduite par la faible livraison des noix entre l'URCPA et l'usine FLUDOR, fournisseur des amandes pour COLRUYT. Cette situation a amené le Programme à prospecter d'autres usines de transformation qui pourraient entrer en partenariat avec l'URCPA pour satisfaire la demande d'amande de Colruyt.</p>	B

2.2.3 Efficience

	Performance
<p>Pour la mise en œuvre du projet, il est prévu la signature d'une convention de subside avec l'URCPA_AD. Cette convention prévue en 2020 n'a pu être signée. Toutefois la plupart des activités prévues ont été exécutées par financement direct. L'équipe technique de l'URCPA_AD ayant accumulé des expériences avérées sur des thématiques bien pointues, a permis au programme de rationaliser des ressources qui étaient initialement prévues pour des expertises externes notamment sur la certification biologique et les formations sur les itinéraires techniques.</p>	B

2.2.4 Durabilité

	Performance
<p>Le PROFI Anacarde est la prolongation du Programme d'appui aux Filières Agricoles au Bénin (PROFI). En effet, Le PROFI doit normalement se clôturer en 2019. Mais compte tenu des résultats tangibles enregistrés, et l'atteinte des objectifs de développement qu'il s'était fixé et unanimement reconnus par les acteurs de la filière anacarde, cette prolongation a été accordé afin de permettre la consolidation et pérennisation durable des acquis dans la zone d'intervention Atacora Donga à travers l'approche « Cluster » (liens d'affaires entre producteurs et transformateurs, sécurisation et consolidation des volumes et de la qualité de noix) ; une des expériences réussies de Enabel Bénin, dans l'accompagnement des (organisations de) producteurs et transformateurs pour la commercialisation des noix et amandes de cajou (conventionnelles et biologiques).</p> <p>Aussi, Le groupe de distribution COLRUYT ayant pris connaissance de ces succès, a-t-il exprimé son intérêt, pour la noix de cajou du Bénin, avec un potentiel d'exportation de 250 tonnes d'amandes de cajou conventionnelles et 70 tonnes d'amandes de cajou biologique, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat durable et de son projet « Construction des filières » avec comme objectif la création d'un partenariat durable et de long terme entre les producteurs familiaux et les acteurs dans les marchés modernes,</p> <p>Ainsi, le PROFI anacarde a identifié l'Union Régionale des Coopératives de Producteur d'Anacarde de l'Atacora et de la Donga (URCPA_AD) comme le principal partenaire direct et stratégique pour garantir une durabilité et une pérennisation des interventions. Le programme a prévu la signature d'une convention de subside avec cette organisation dans le but de renforcer sa capacité et de la responsabiliser davantage. Bien que la convention ne soit pas encore entrée en vigueur, l'URCPA_AD est au centre de toute les activités mises en œuvre par financement direct au cours de cette année. Il est constaté une bonne appropriation des acquis antérieurs par le dispositif technique de l'URCPA.</p> <p>Aussi faut-il noter que l'URCPA_AD travaille à améliorer la qualité des services rendus aux membres afin de mobiliser et de fidéliser plus de producteurs et par ricochet plus de ressources (prélèvement au kilogramme de noix brute par la vente groupée, la prime communautaire commerce équitable et les cotisations des producteurs). Les actions prévues dans la convention de subside visent à</p>	B

renforcer cette organisation dans cette dynamique.

Les actions de sensibilisations sont menées pour une forte adhésion des membres au mécanisme de mobilisation des ressources. La sensibilisation sur la stratégie de mobilisation de ressources permettra à l'URCPA-AD et aux unions communales de mobiliser des ressources nécessaires à leur fonctionnement et aussi pour le suivi des activités.

De plus d'autres structures pérennes (ATDA, DDAEP, INRAB, Communes, etc.) sont aussi associées dans la mise en œuvre des activités pour un ancrage institutionnels et la pérennisation des interventions

2.3 Conclusion

Malgré les difficultés rencontrées au cours de cette première année de mise en œuvre de PROFI-VO/Anacarde quelques résultats encourageants sont obtenus dans le domaine de l'extension des plantations d'anacardières, de l'augmentation du potentiel de greffons pour la production de plants greffés et du renforcement de capacités des producteurs et pépiniéristes et des conseillers agricoles. Une extension de la zone de production des noix bio est en cours dans deux autres communes (Natitingou et Bassila). Les relations d'affaires ont été élargies à d'autres usines de transformation.

L'accent doit être mis en 2021 sur le développement d'un système de pools de prestataires pour la création et l'entretien des plantations et le greffage des plants. A cela il faut ajouter la poursuite du processus de certification bio et Flo dans les communes de Bassila, Natitingou et Kouandé, la mise en relation URCPA_AD et les usines de transformation (Tolaro, Afokantan, Nassara et ANI) dans le cadre du partenariat URCPA_AD, Colruyt et BESANA.

Toujours dans l'amélioration du matériel végétal, il sera installé un verger de production des semences polyclonales au profit d'un producteur qui sera sélectionné et accompagné par l'URCPA_AD avec l'appui technique de CRA-Centre /INRAB et l'ATDA 4.

Intervention Manager Enabel



Sorikou SAMBIENI

3 Suivi des Résultats

3.1 Evolution du contexte

3.1.1 Contexte général et institutionnel

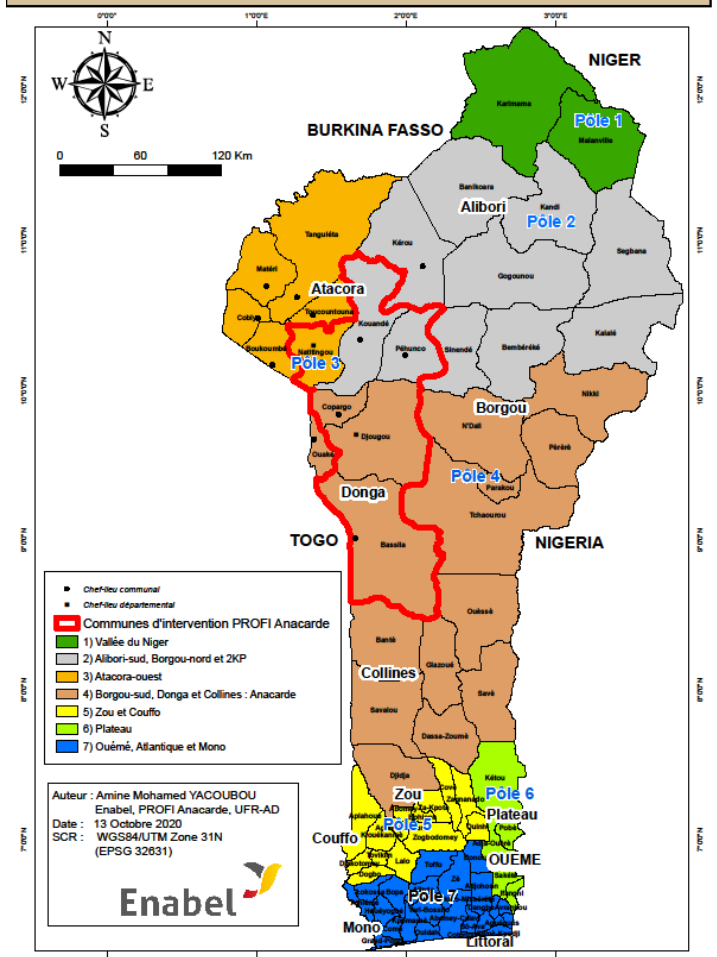
L'année 2020 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG). Le PAG engage le secteur dans un cycle de réformes importantes qui modifient profondément son paysage institutionnel. Il repose sur le recentrage des missions du MAEP sur ses fonctions régaliennes et le partage des fonctions d'appui à la production (conseil, approvisionnement en intrants, etc.) et de développement des chaînes de valeur avec le secteur privé et professionnel.

Le Programme d'appui au développement des Filières Agricoles PROFI VO a été recentré sur la filière Anacarde avec comme zone d'intervention l'Atacora et la Donga.

Les structures décentralisées du MAEP impliquées dans la mise en œuvre du programme sont les ATDA2, ATDA3 et ATDA4, les DDAEP Atacora et Donga et le CRA/Centre/INRAB.

Cependant la mise en œuvre des activités se déroule dans des conditions particulières marquées par le COVID 19 qui ne facilite pas le bon déroulement et à temps des activités malgré les mesures d'adaptation telles que les visioconférences, et l'adoption des gestes barrières.

Carte des communes d'intervention de PROFI Anacarde



3.1.2 Contexte de gestion

3.1.2.1 Modalités d'exécution

Les modalités de mise en œuvre sont les conventions de subside et les appuis directs aux bénéficiaires. L'URCPA_AD est a été identifiée comme la seule faïtière OP avec qui le Programme signera une convention de subside. L'appui aux autres faïtières nationales (FENAPAB, IFA) s'est fait sur financement direct sur la base des demandes exprimées.

Pas de changement suite au contexte de gestion et modalités d'exécution qui ont impacté le fonctionnement du PROVI-VO. Cependant en termes de gestion des ressources humaines, l'équipe technique en charge de la gestion comprend un Intervention Manager et 1 Assistant Technique National et 1 Comptable et d'une Secrétaire caissière. Ce qui entraine une charge de travail importante à chaque membre de l'équipe. A noter également, le changement d'IM en toute fin d'année, suite à la démission de l'IM précédent.

3.1.2.2 Harmonisation avec les autres interventions dans le secteur

L'harmonisation et les synergies ont été installées à plusieurs niveaux

Entre programmes d'Enabel Bénin

Des synergies ont été développées avec DEFIA dans le cadre de la mesure des indicateurs du Programme à travers la réalisation de deux enquêtes :

- Une enquête sur la cartographie des nouvelles plantations d'anacardiers et des plantations d'anacardiers bio,
- Une enquête sur les comptes d'exploitations des producteurs d'anacardiers et des pépiniéristes de plants greffés. Cette synergie a consisté à un appui par l'ATN Suivi évaluation de DEFIA et son collaborateur à la digitalisation des questionnaires avec l'application Akvo flow et la formation des enquêteurs.

Des synergies ont également été développées avec DEFIA sur les mécanismes de financement des filières Ananas et Anacarde. Le PROFI s'inspirera du modèle mis en place par DEFIA pour faciliter l'accès au crédit aux acteurs de la filière ananas.

Il faut aussi noter la mutualisation des expertises (suivi-évaluation, Admin-Fin, Marché public).

Entre le Programme et le MAEP :

Dans le cadre des opérations de collecte et de traitement des données des deux enquêtes réalisées, un appui technique et méthodologique a été donné par la Direction des Systèmes de l'Information (DSI) et la Direction des Statistiques Agricoles (DSA) du MAEP. De même les ATDA 3 et 4, les DDAEP Donga et Atacora ont également contribué à ces opérations de collecte des données.

L'appui du Programme aux jeunes et aux femmes pour la création des nouvelles plantations d'anacardiers a aussi connu la participation de l'ATDA 4 assurant le lead de la filière Anacarde. De

même l'appui aux pépiniéristes pour la création des parcs à bois a été possible grâce à l'appui du CRA-Centre/INRAB.

Notons également la forte participation de PROFI/VO-Anacarde dans l'élaboration du plan de campagne de la filière Anacarde et dans les revues semestrielles des DDAEP et des ATDA de notre zone d'intervention.

Avec les autres intervenants dans les zones d'intervention du PROFI/VO-Anacarde

Des synergies sont développées avec différents acteurs intervenant dans la filière anacarde

- Eclasio qui met en œuvre un projet financé par la fondation Colibri de Colruyt. Le PROFI /VO-Anacarde participe aux revues trimestrielles dudit Projet.
- Technoserve : Co-organisation de différentes activités notamment un voyage d'échanges au Mozambique et en Tanzanie, différents ateliers en appui à la FENAPAB

Avec les autres intervenants Belges hors zone d'intervention du PROFI-VO/Anacarde :

La construction d'une collaboration entre COLRUYT-groupe et PROFI-VO a démarré depuis 2018 et s'est poursuivi par plusieurs échanges en ligne dans le cadre de l'élaboration des contrats d'approvisionnement en noix de cajou à transformer par les usines partenaires de l'URCPA_AD.



A l'issue de ces échanges une proposition de mécanisme de commercialisation à mettre en place dans le cadre de ce partenariat est élaborée et en cours de finalisation et qui sera la base pour les échanges futurs. Le processus de certification bio et BSCI de l'usine Fludor s'est poursuivi au cours de l'année 2020.

3.1.2.3 Partenariat (Convention de Subside)

Les modalités de mise en œuvre retenues dans le programme sont les appuis directs aux bénéficiaires, les subsides à travers les conventions de subsides avec les bénéficiaires intermédiaires ou les marchés publics contractualisés avec les prestataires. En ce qui concerne les conventions, une seule sera signée avec l'URCPA_AD.

3.1.3 Modalités opérationnelles

En 2020, deux comités de pilotage ont été organisés (en février et en septembre) permettant de suivre les recommandations, de valider le rapport de résultats final de PROFI VO (hors volet Anacarde), d'apprécier le point d'avancement de PROFI VO/Anacarde au premier semestre de 2020 et les principaux chantiers du deuxième semestre 2020 PROFI Anacarde.

Les rencontres de mise à jour des planifications opérationnelles (MONOP) trimestrielles ont été organisées chaque trimestre pour faire l'état d'avancement technique et financier du programme.

3.2 Exécution budgétaire

Tableau 1 : Exécution annuelle du budget en Euro

	Budget global	Consommation 2020			Solde	Taux (%) global d'exécution 2020
		Prévisions 2020	Dépenses 2020	Taux annuel d'exécution		
Total	1 445 425	582 971,01	471 719	81%	973 706	32,6
Résultat 6	634 950	272 883,74	134 757	49%	514 759	59,86
Résultat 7	99 092	36 587,76	25 577	70%	80 662	25,48
Résultat 8	150 925	67 839,81	15 873	23%	125 142	11,26
Engagement ancien PROFI	145 492	145 492	131 831	91%	6 388	90,6
Moyens généraux	414 966	141 722	177 491	125%	237 475	39,0

Tableau 2 : Exécution annuelle du budget en FCFA

	Budget global	Consommation 2020			Solde	Taux (%) global d'exécution 2020
		Prévisions 2020	Dépenses 2020	Taux annuel d'exécution		
Total	9 4813 6647	382 403 915	309 427 380	81%	638 709 267	32,6
Résultat 6	416 499 897	178 999 999	88 394 797	49%	337 659 769	59,86
Résultat 7	65 000 091	23 999 997	16 777 412	70%	52 910 804	25,48
Résultat 8	99 000 310	44 499 998	10 412 005	23%	82 087 771	11,26
Engagement ancien PROFI	95 436 495,8	95 436 496	86 475 467,3	91%	4 190 253,32	90,6
Moyens généraux	272 199 852	92 963 538	116 426 464	125%	155 773 389	39,0

De l'analyse des tableaux 3 et 4, il ressort que le taux annuel d'exécution du budget est de 81% à fin 2020. Ce taux est globalement satisfaisant mais on note néanmoins une consommation des crédits relativement faible pour le résultat 8 et moyenne pour le résultat 6. Ceci s'explique par entre autres la pandémie du COVID 19 et la non signature de la convention de subside. Par ailleurs, les engagements de l'ancien PROFI sont tenus à 91% et le reste est lié à un prestataire dont l'entreprise n'est plus opérationnelle pour fournir les derniers livrables et recevoir les virements des retenus de garantie.

En outre, le taux d'exécution global du budget de l'intervention est de 32,6%. Ce taux est à la limite dans les normes et peut être interprété comme assez bon en raison du fait que 2020 a été l'année de démarrage et la pandémie du COVID 19 qui a mis à mal la mise en œuvre des activités du projet.

3.3 Performance de l'objectif spécifique :

« Les acteurs de la filière anacarde ont amélioré et sécurisé leur plus-value économique par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires »



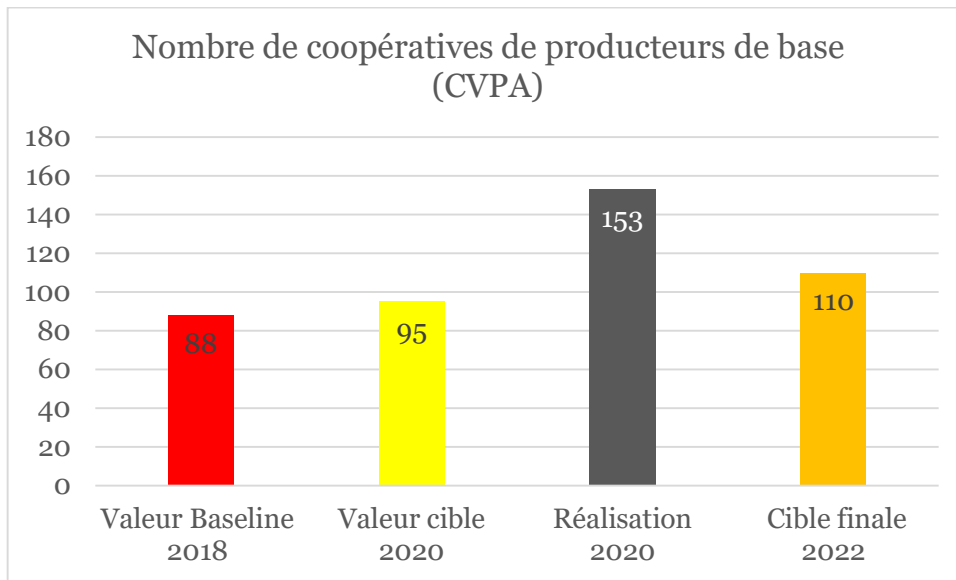
3.3.1 Progrès des indicateurs

Outcome : Les acteurs de la filière anacarde ont amélioré et sécurisé leur plus-value économique par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires					
Indicateurs	Valeur Baseline 2018	Valeur cible 2020	Réalisation 2020	Cible finale 2022	Observation
Nombre de coopératives de producteurs de base (CVPA)	88	95	153	110	
Nombre de producteurs membres du réseau	1 966	2 100	3 391	2 500	
Nombre (h/f) de producteurs membres ou non de l'URCPA AD	40 000	40 500	42 307	42 000	
Volumes de noix passant par les dispositifs vente groupée/pré-collecte organisés par les Unions (tonnes)	3 218	3 500	4 141	5 000	Le faible niveau des volumes et prix d'anacarde n'ont pas permis des redevances suffisantes pour URCPA
Volumes de crédits d'entretien obtenus pour le financement des dispositifs (FCFA)	47 640 000	50 000 000	0	60 000 000	Difficultés des impayés au niveau des producteurs envers les IMF
Volumes de crédits pré-collecte obtenus pour le financement des dispositifs (FCFA)	131 850 000	140 000 000	0	180 000 000	

Nombre de coopératives de producteurs de base (CVPA)

Pour ce qui concerne les indicateurs « nombre de coopératives de producteurs de base (CVPA) » les résultats sont présentés dans les figures ci-après.

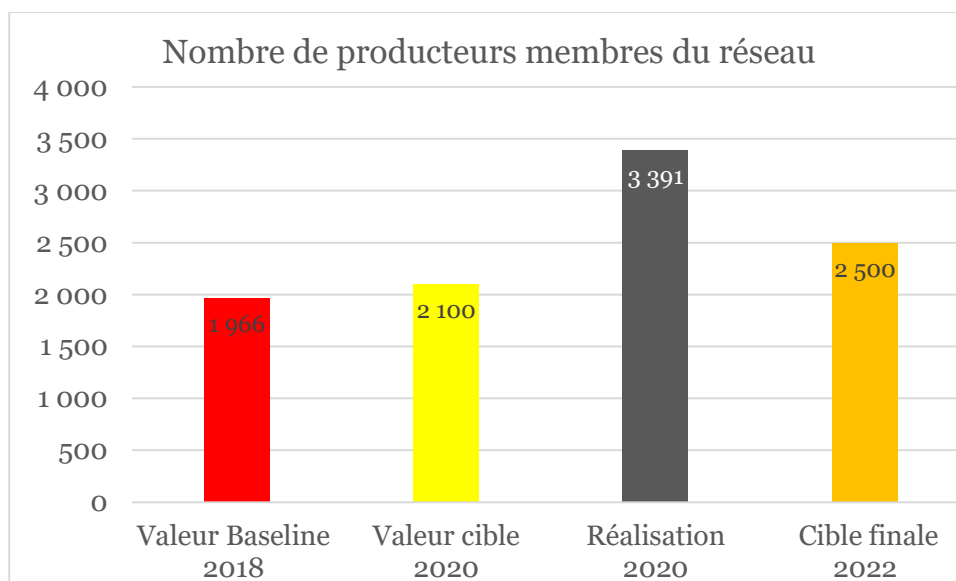
Figure 1 : Evolution du nombre de coopératives de producteurs de base (CVPA)



L'analyse du graphe montre que le nombre de coopératives attendu de l'intervention pour l'année 2020 a été largement dépassé. De plus cette réalisation de 2020 est également supérieure à la cible finale à la fin du projet. Ainsi, l'objectif final est déjà atteint et dépassé alors que les actions se poursuivent sur le terrain.

Nombre de producteurs membres du réseau

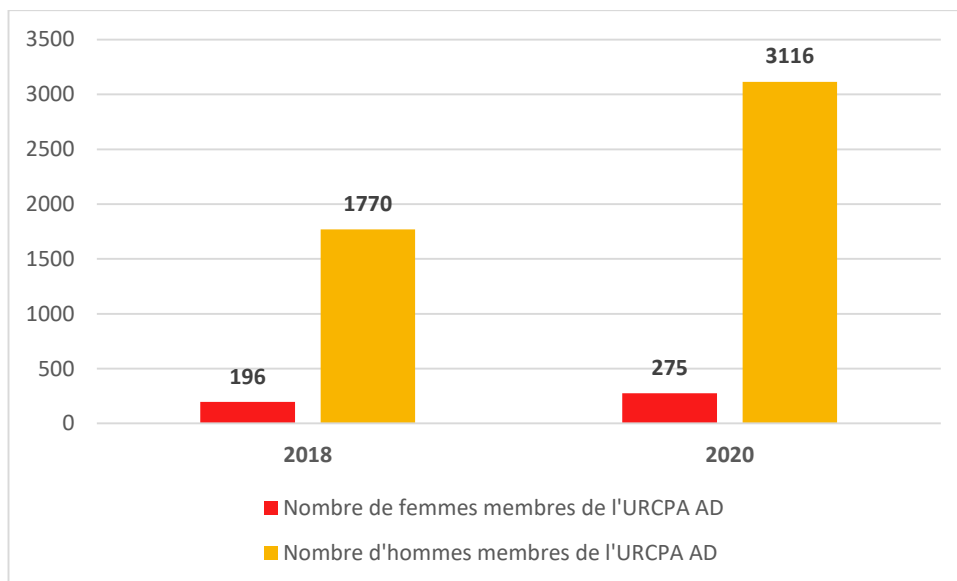
Pour ce qui concerne les indicateurs « Nombre de producteurs membres du réseau » les résultats sont présentés dans les figures ci-après.



L'analyse du graphe montre que le nombre de producteurs attendu de l'intervention pour l'année 2020 pour être membres du réseau URCPA, a été largement dépassé. L'objectif final à la fin du projet a été d'ores et déjà dépassé à mi-parcours du projet.

Nombre de producteurs membres du réseau par genre

Figure 3 : Evolution du sociétariat de l'URCPA_AD par genre



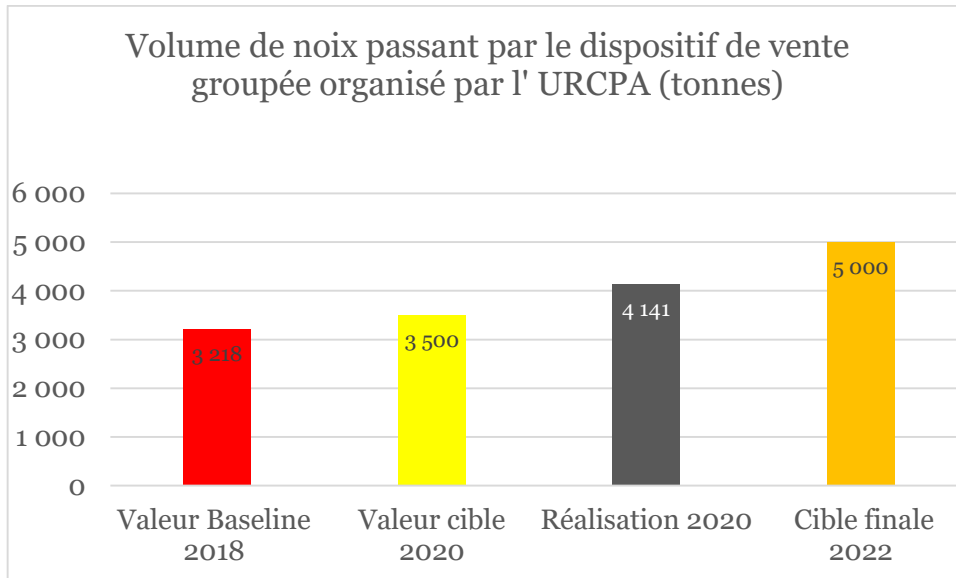
De manière globale, on note un accroissement du nombre de coopérative de producteurs de base (CVPA). En 2018, l'effectif des coopératives de base et des producteurs membres de l'URCPA_AD dans les 6 communes d'intervention de PROFI/VO-Anacarde était de 88 CVPA et 1966 membres respectivement. Grâce aux différentes sensibilisations menées par les conseillers agricoles le nombre de coopératives est passé à 153 (42,48% d'augmentation) et le nombre de producteurs membres à 3391 (42% d'augmentation). A cela il faut ajouter l'accompagnement de l'Etat dans ce processus par la prise de deux arrêtés portant le premier sur la mise en place du registre des OPA et le second fixant les critères de représentativité, les principes de gouvernance et les modalités d'appui des OPA.

Par rapport à l'immatriculation de ces coopératives 102 sur 153 sont immatriculées à la fin de l'année 2020 soit un taux d'immatriculation de 67%. Pour le compte de cette année 2020, 31 coopératives ont été immatriculées.

Volumes de noix passant par les dispositifs vente groupée/pré-collecte organisés par les unions

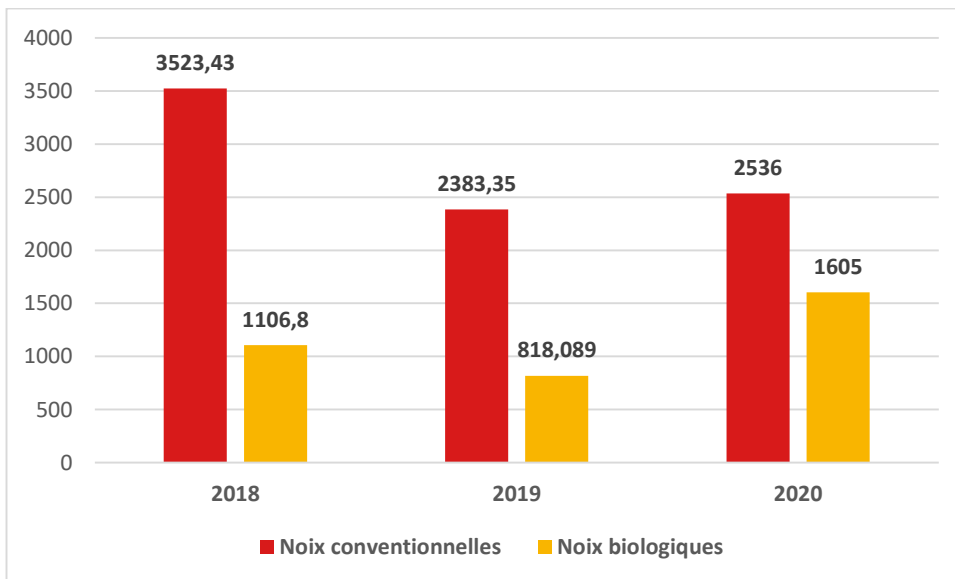
Pour ce qui concerne l'indicateur « volume de noix passant par le dispositif de la vente groupée/pré-collecte organisé par l'URCPA » les résultats sont présentés dans les figures ci-après.

Figure 4 : Volume totaux de noix passant par le dispositif de vente groupée/pré-collecte organisé par l'URCPA



De la lecture de ce graphique il en ressort que les objectifs poursuivis en ce concerne le volume de noix commercialisées par vente groupée ont été dépassés pour 2020 même s'il reste peu d'effort à fournir pour atteindre l'objectif final.

Figure 5 : Volumes de noix passant par les dispositifs vente groupée/pré-collecte organisés par les Unions de 2018 à 2020 selon la nature (Bio ou conventionnel)

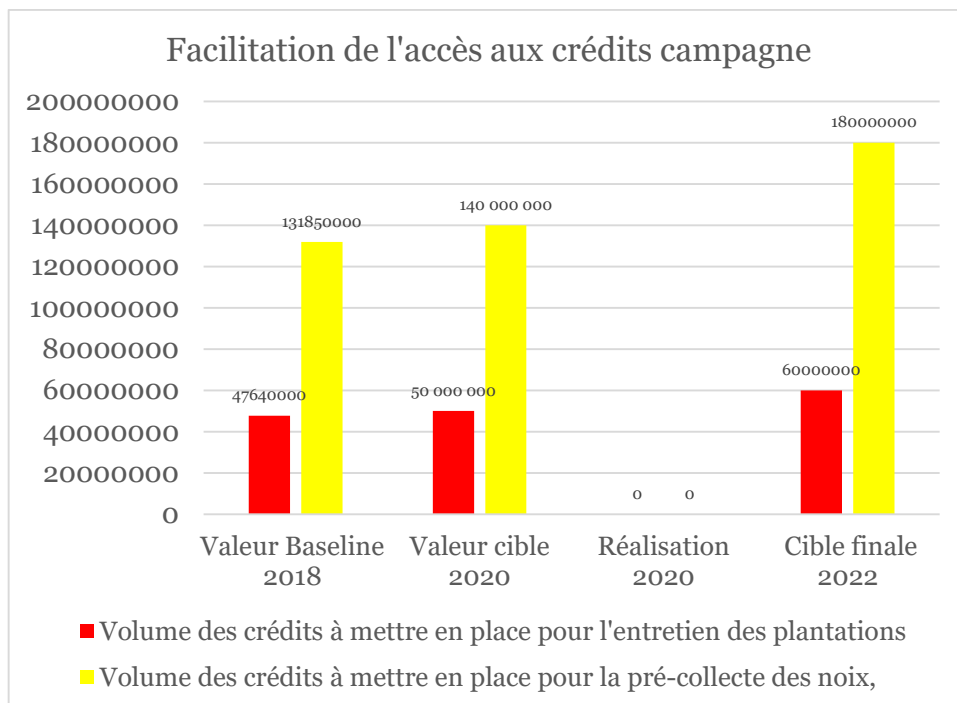


Les volumes de noix passant par les dispositifs de vente groupée/pré collecte sont de **4191 tonnes** dont **2536 tonnes** de noix conventionnelles et **1605 tonnes** de noix d'anacarde bio/commerce équitable soit une augmentation de 30% comparée à la valeur de référence.

Volumes de crédits d'entretien et de crédits pré-collecte obtenus pour le financement des dispositifs

Pour ce qui concerne les indicateurs « volumes de crédits d'entretien et de crédits pré-collecte obtenus pour le financement des dispositifs » les résultats sont présentés dans les figures ci-après (détails matrice de suivi annexe 3.1)

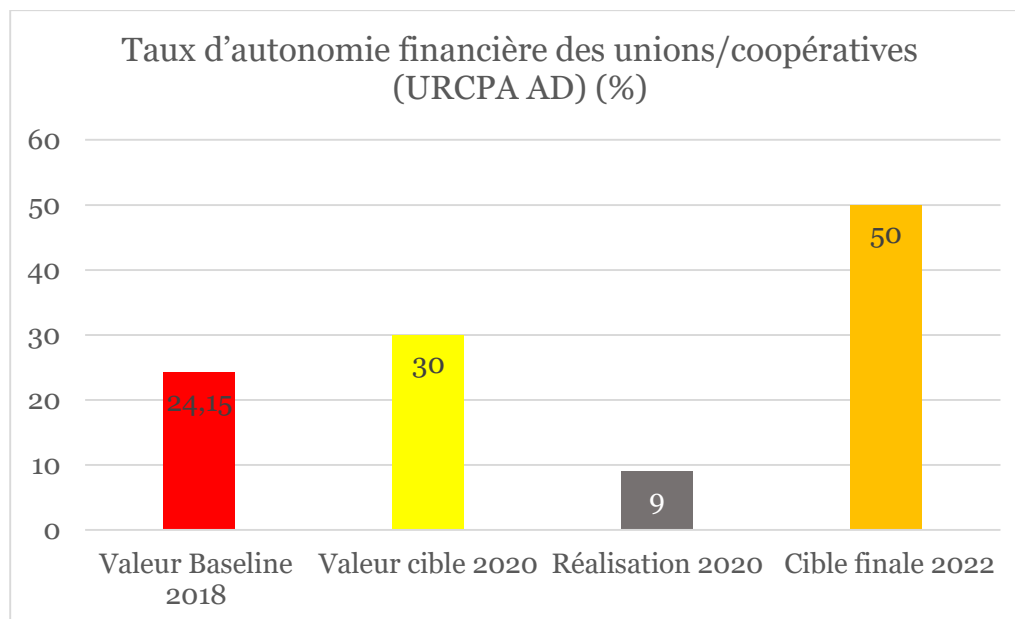
Figure 6 : Volumes de crédits d'entretien et de crédits pré-collecte obtenus pour le financement des dispositifs



Pour la campagne 2019-2020 aucun producteur n'a bénéficié ni de crédit d'entretien ni de crédit pré collecte cautionné par l'URCPA_AD. Cette situation s'explique par le désengagement de l'URCPA à cautionner les membres suite aux impayés enregistrés en 2019 dus à la baisse drastique du prix des noix d'anacarde entraînant le bradage de ces dernières.

Taux d'autonomie financière des unions/coopératives (URCPA AD)

Pour ce qui concerne les indicateurs « Taux d'autonomie financière des unions/coopératives (URCPA AD) » les résultats sont présentés dans les figures ci-après.



Le taux d'autonomie financière de l'URCPA_AD a régressé considérablement de 2018 à 2020 en passant de 24,15% en 2018 à 6% en 2019 et à 7% en 2020. Cette situation s'explique par la faible mobilisation des ressources internes (des frais de gestion, la non perception des ristournes sur crédits pré collecte depuis 2019) et l'augmentation du nombre des conseillers agricoles déployés sur le terrain (6 conseillers recrutés en 2019 par PADA et 5 conseillers en 2020 par le projet ATAF). Il est urgent pour parvenir à cette autonomie financière de l'URCPA qu'un plan de mobilisation des ressources propres soit élaboré et mise en œuvre.

3.3.2 Analyse des progrès réalisés

Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'objectif spécifique.

« Les acteurs de la filière anacarde ont amélioré et sécurisé leur plus-value économique par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires ».

Les outputs aboutiront ils (toujours) au processus de changement envisagé de l'objectif spécifique.

Un certain nombre résultats encourageants ont été obtenus malgré la situation sanitaire qui a prévalu au cours de l'année 2020. Il s'agit entre autres des progrès obtenus :

- au niveau nombre de coopératives de producteurs de base qui est passé de 88 à 153 pour une valeur cible de 95
- au niveau du nombre de producteurs membres du réseau qui est passé de 1966 à 3391 pour une valeur cible de 2100
- au niveau du volume de noix passant par les dispositifs vente groupée/pré-collecte organisés par les unions qui est passé de 3218

	<p>tonnes à 4141 tonnes pour une valeur cible de 3500 tonnes.</p> <p>Cependant la baisse des prix du kilogramme de la noix brute enregistrée au cours de la campagne 2018 – 2019 a entraîné des impayés des crédits d’entretien des plantations et de pré collecte au niveau des producteurs. Ce qui n’a pas favorisé la mise en place de ces différents crédits au cours de la campagne 2020.</p>
Difficultés qui se sont présentées, facteurs d’influence (positive ou négative) :	<p>La survenue du COVID19 a influencé de façon négative la mise en œuvre de certaines activités. Cet état sanitaire a aussi influencé négativement l’exécution du contrat de livraison des noix de cajou entre l’URCPA_AD et ses clients notamment les usines partenaires.</p> <p>La situation des impayés des producteurs auprès de la CLCAM au titre de la campagne 2019 n’a pas permis à l’URCPA_AD de lever des crédits de pré collecte et d’entretien des plantations en 2020.</p> <p>Il faut noter la faible mobilisation des ressources internes par l’URCPA, ce qui a réduit considérablement sa capacité d’autofinancement qui est passé de 24,15 en 2018 à 7% en 2020. Cela s’explique beaucoup plus par des facteurs externes comme la non réglementation de la commercialisation par l’Etat, le non reversement des taxes collectées au cordon douanier et les commerçants informels de noix brutes qui perturbent les ventes groupées.</p>
Résultats inattendus (positifs ou négatifs) :	<p>L’entrée de l’usine Afokantan qui n’était pas un partenaire au démarrage du projet a permis à l’URCPA_AD de livrer quelques tonnages (quoique marginal) dans le cadre du partenariat avec Colruyt. Toutefois, cette opération a connu beaucoup de difficultés du fait de son démarrage tardif.</p> <p>L’extension du bio dans d’autres communes (Copargo et Djougou) constitue également un résultat initialement non prévu. 2361,12 ha sont certifiés bio dans ces deux communes avec un potentiel de production de 1101,77 tonnes de production attendue. 609 producteurs sont concernés dont 53 femmes.</p>

3.3.3 Analyse de l’impact

L’augmentation du nombre des coopératives a entraîné l’augmentation du nombre de producteurs passant de 1966 à 3291 producteurs. Ce qui devrait impacter les volumes de noix commercialisées en vente groupée avec pour conséquence l’augmentation de la mobilisation des frais de gestion. Mais malheureusement la non signature du contrat de livraison de noix à l’usine Fludor a influencé les volumes commercialisés par l’union. La situation sanitaire due au COVID 19 a impacté le

nombre de client et le prix des noix aux producteurs.

Par ailleurs la situation des impayés des producteurs auprès de la CLCAM au titre de la campagne 2019 a plombé le partenariat entre la CLCAM et l'URCPA_AD ce qui a amené l'union à prospecter d'autres SFD tels SIANSON, PEBCo-BETHESDA, UNACREP dans le but d'offrir d'autres opportunités de crédits.

Le faible taux d'autonomie financière de l'URCPA dû à la faible mobilisation des ressources internes et à l'augmentation du nombre de conseillers agricoles recrutés par différents projets entrainera à coup sûr le départ de ces conseillers dès la fin des projets si des mesures idoines ne sont pas prises par l'union. Rappelons cependant que des plaidoyers appuyés par les différents partenaires sont menées par le réseau FENAPAB pour la restitution de la redevance sur exportation des noix aux OPA. L'aboutissement de ces plaidoyers pourrait améliorer de façon significative la mobilisation des ressources des OP de la filière.

3.4 Performance du résultat 6

« Les acteurs de la filière anacarde offrent des noix de qualité et augmentent leur productivité »



3.4.1 Progrès des indicateurs

Output : A06 Les acteurs de la filière anacarde offrent des noix de qualité et augmentent leur productivité					
Indicateurs/marqueurs de progrès	Valeur de base 2018	Valeur 2020	Cible 2020	Cible finale 2022	Observations
Nombres de producteurs certifiés	8 005	10 000	18 862	15 000	
Productivité (coûts de production en FCFA /tonne de noix)	1 515	2 000	0	3 000	
Rendement (tonnes/Ha)	2696	2850	3982,37	3496	Baisse de rendement qui s'explique par les perturbations climatiques qui ont provoqué l'avortement de certaines fleurs à travers leur dessèchement
Superficie certifiées (Ha)	889	920	1046	1139	
Superficie totale (Ha)	0,421	0,5	0,401	0,7	
Superficie totale entretenue (Ha)	325 000	320 000	321 000	300 000	Objectifs 2020 non atteints

3.4.2 État d'avancement des principales activités

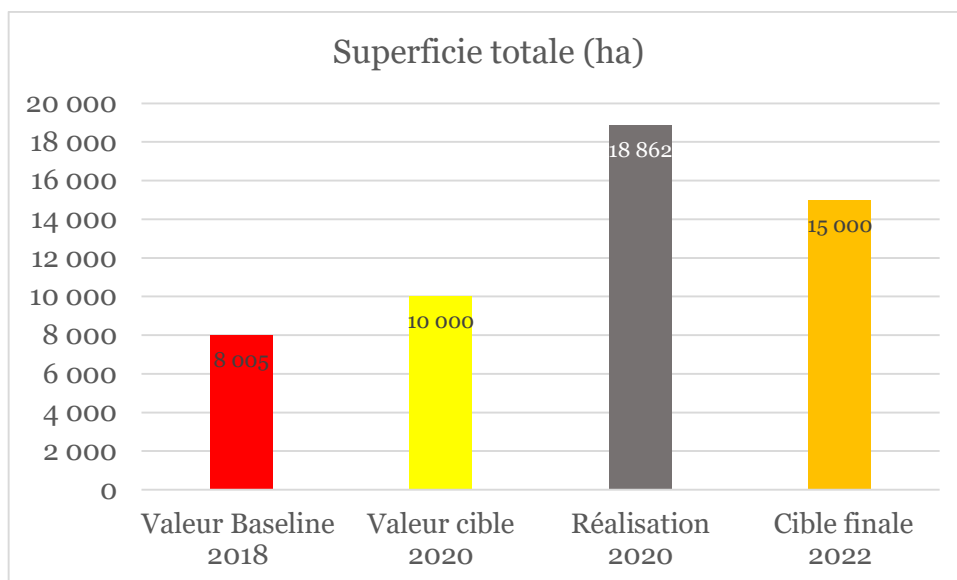
État d'avancement des principales activités	État d'avancement :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
Améliorer la qualité du matériel végétal (techniques de greffage, installation des parcs à bois, amélioration de la qualité de semences, plantation d'élites, ...) disponible	X			
Vulgariser les bonnes pratiques de production (techniques d'élagage et d'éclaircis des plantations, association avec d'autres spéculations/apiculture, ...)		X		
Promouvoir la création de nouvelles plantations et le renouvellement des anciennes plantations (domaniales) par l'utilisation des plants améliorés		X		
Accroître les superficies des plantations certifiées biologiques et commerce équitable	X			

3.4.3 Analyse des progrès réalisés

Progrès des indicateurs

La Superficie totale (ha)

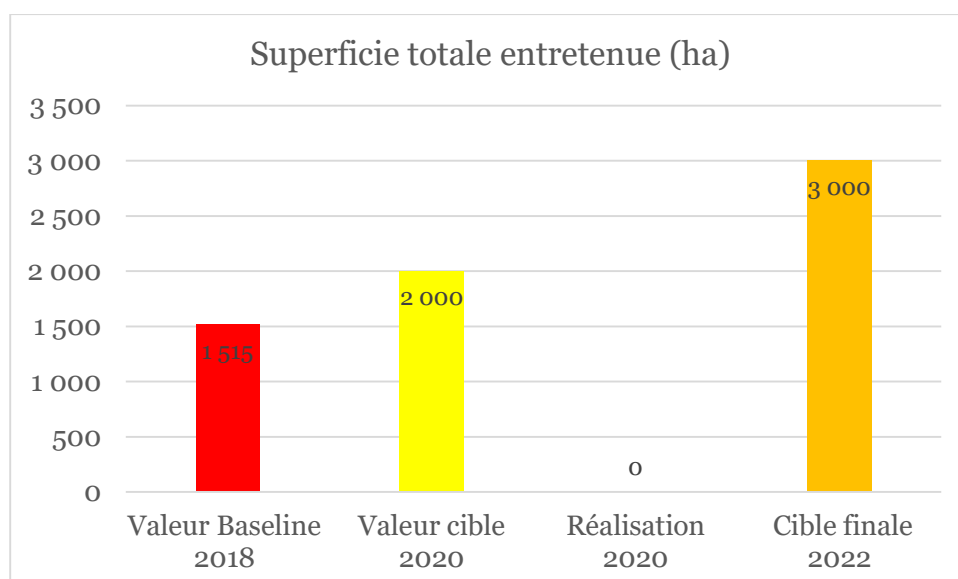
Figure 8 : Superficie totale (ha) des membres



De manière globale, selon les enquêtes de recensement des plantations de l'URCPA_AD réalisées en 2020, on note un accroissement du nombre d'adhérents qui est passé de 1966 à 3391 membres et dont les superficies sont passées de 8005 ha à 18862 ha respectivement de 2018 à 2020. La superficie moyenne par producteur est de 4,071 ha en 2018 contre 5,56 ha en 2020. Avec ces réalisations, les objectifs de 2020 de même que les objectifs finaux du projets sont largement dépassés.

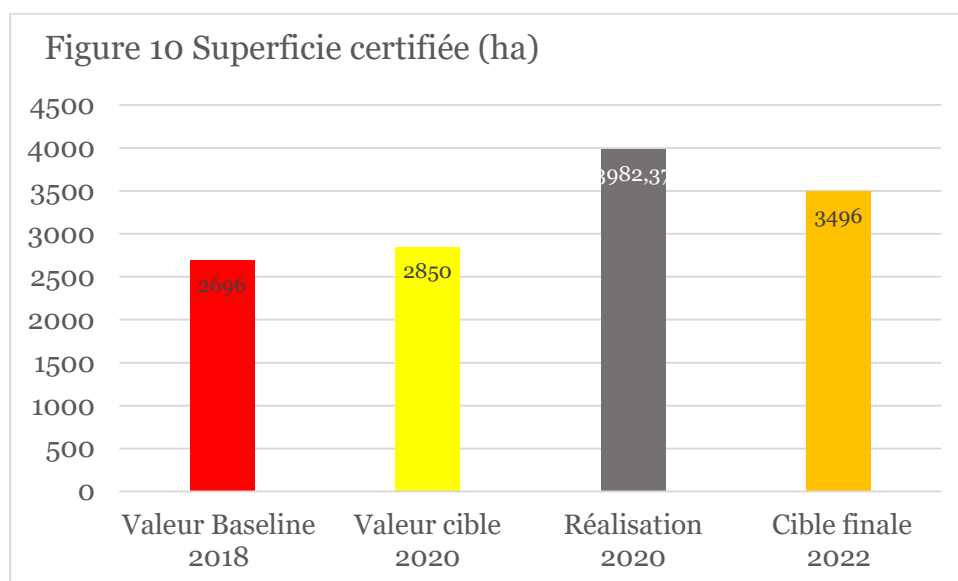
Entretien des plantations

Figure 9 : Superficies entretenues (ha)



Suite à la chute des prix des noix intervenues en 2019, les producteurs ont eu des difficultés à rembourser leurs crédits d'entretien des plantations. Cette situation a amené les IMF partenaires de l'URCPA à refuser de mettre en place les crédits d'entretien. Cependant certains producteurs ont obtenu des crédits de façon individuel sans la caution de leur organisation. De même, on peut signaler l'expérience menée par la coopérative de Pabégou dans la commune de la Copargo qui a consisté à mettre en place des crédits sur fonds propres. Les ressources utilisées pour ces crédits sont issues de l'exploitation de leur tricycle mis à leur disposition par PROFI VO. Au total 12 producteurs dont une femme sont bénéficiaires avec des montants variant de 30 000 à 400 000 FCFA à rembourser sur une période de 10 mois avec un taux d'intérêt de 10%. Cette expérience doit être encouragée et démultipliée au niveau de toute les CVPA bénéficiaires de tricycles mis à la disposition par PROFI/VO.

Les superficies certifiées (ha)



De la lecture de ce graphique on note que les objectifs 2020 et ceux finaux sont d'ores et déjà atteints. En effet, l'extension de la production biologique des noix d'anacarde faite dans les communes de Copargo et Djougou ainsi que les nouvelles adhésions des producteurs dans l'ancienne commune de production bio (Kouandé) ont permis de passer de 2696 ha en 2018 à 3982,37 ha en 2020, soit une augmentation de 48%. Les communes de Natitingou et de Bassila sont dans une phase de conversion de leurs plantations suite à l'accompagnement de PROFI/VO-Anacarde. Cet accompagnement a consisté à faire la sensibilisation, la formation des contrôleurs internes et des producteurs adhérents au processus de certification bio ainsi que le tracking des parcelles. Voir le détail dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 3 : Nombre de producteurs certifiés et superficies certifiées en 2020

Commune	Nombre de producteurs certifiés en 2020			Superficies certifiées en 2020 (ha)	Récolte potentielle (tonne)
	Hommes	Femmes	Total		
Djougou	436	44	480	2 000,28	931,735
Copargo	120	09	129	360,84	1 70,035
Kouandé	384	53	437	1621,25	1084,65
Total	940	106	1 046	3 982,37	2 186,42

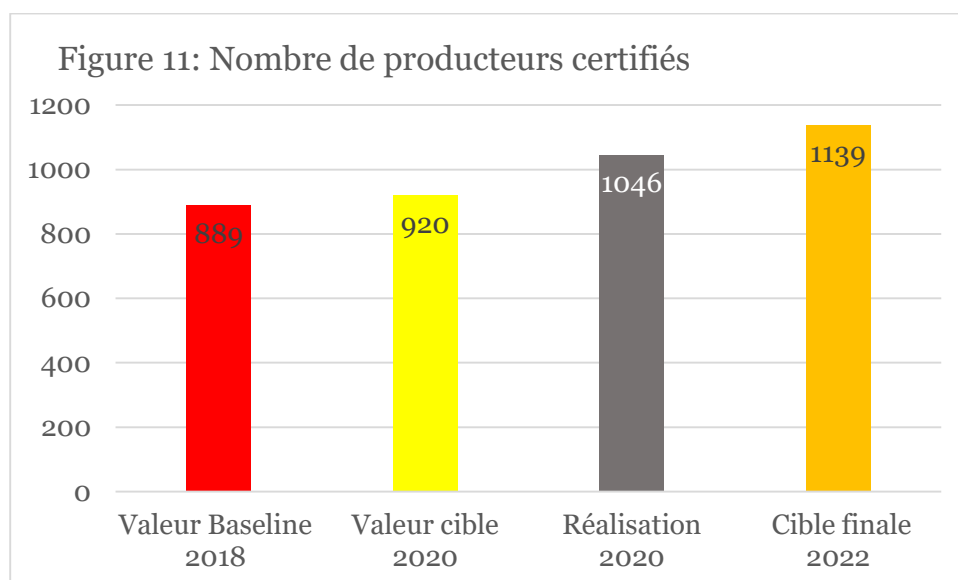
Source : Statistiques 2020 de l'URCPA_AD

Tableau 4 : Nombre de plantations et superficies en conversion en 2020

Commune	Nombre de plantation en conversion			Superficies en conversion (ha)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Bassila	1133	91	1 224	2 804,63	95,66	2 900,29
Natitingou	326	20	346	5 48,63	28,19	576,88
Total	1 459	111	1570	3 353,26	123,85	3 477,17

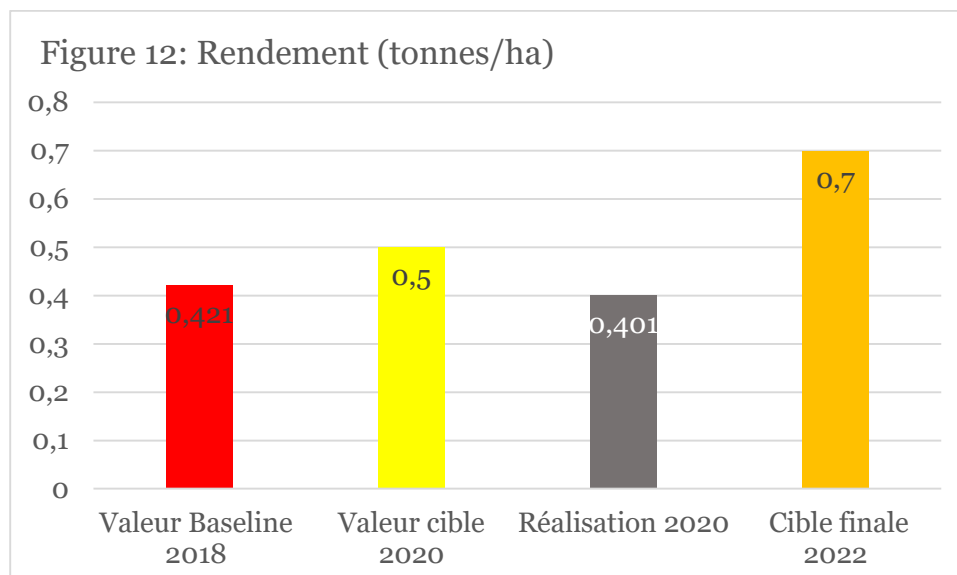
Source : Statistiques 2020 de l'URCPA_AD

Nombre de producteurs certifiés



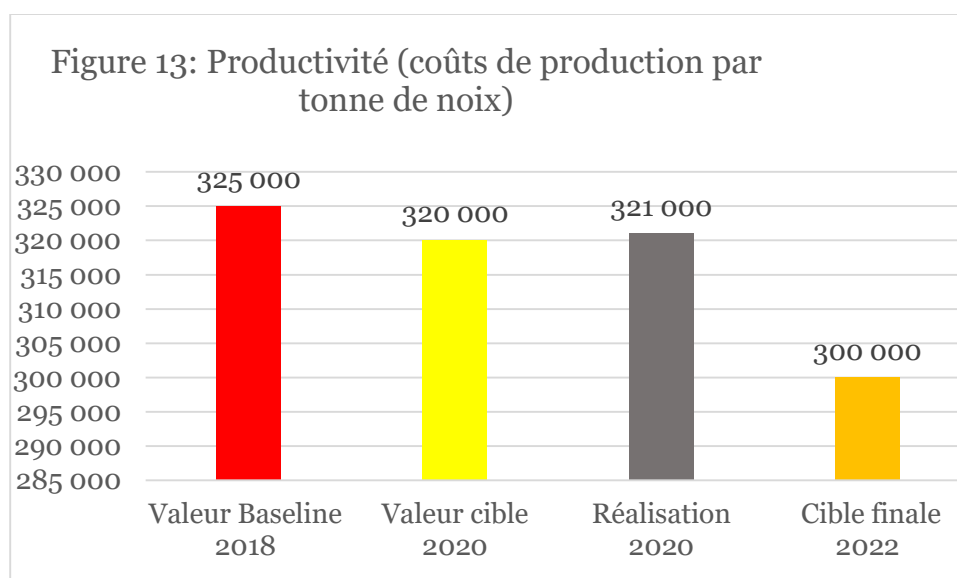
De la lecture de ce graphique il ressort que le nombre de producteurs certifiés est passé de 889 en 2018 à 1046 en 2020, soit une augmentation de 18%. Cette valeur est supérieure à la valeur cible 2020 qui est de 920 producteurs certifiés et laisse entrevoir de réels espoirs d'atteinte de l'objectif final en 2022.

Rendement (tonnes/ha)



Selon les enquêtes de rendement de la FENAPAB et comme le montre le graphique 12, le rendement moyen (tonne/ha) est passé de 0,421 tonne/ha en 2018 à 0,401 tonne/ha en 2020 dans les 6 communes d'intervention de PROFI VO/Anacarde. Le rendement obtenu en 2020, est inférieur à la moyenne de la région qui est de 0,415 tonne/ha en 2020. Selon ce rapport, cette tendance baissière s'explique par les perturbations climatiques qui ont provoqué l'avortement et le dessèchement de nombre de fleurs. L'objectif 2020 n'a pas été réalisé et l'objectif final est loin d'être réalisé. Il est important que des actions très pointues soient menées dans le but d'approcher les objectifs fixés.

Productivité (coûts de production en FCFA /tonne de noix)



L'exploitation de l'enquête sur le compte d'exploitation des producteurs d'anacarde réalisé en Décembre 2020 avec la plateforme Akvo Flow grâce à l'appui de la Direction des Systèmes

d'Information (DSI) et de la Direction des Statistiques Agricoles (DSA) donne un coût de production en FCFA par tonne de noix de 321 000. Certes, l'objectif 2020 n'a pas été atteint mais il y a de réels espoirs pour l'atteinte de l'objectif final 2022 à condition que les actions pointues et spécifiques soient mises en œuvre pour améliorer les rendements et développer d'autres activités génératrices de revenus dans les plantations.

Analyse des progrès réalisés

Amélioration de la qualité du matériel végétal

Les activités menées dans le cadre de l'amélioration de la qualité du matériel végétal se présentent comme suit :

- Création de parcs à bois : dans le souci de mieux préparer les pépiniéristes à honorer leurs engagements en cas de forte commande. Le PROFI VO Anacarde œuvre à lever les principales contraintes que sont la disponibilité des greffons et de la main d'œuvre qualifiée pour le greffage. Pour une prévision de 10 parcs à bois d'anacardières, 8 sont installés au profit des pépiniéristes soit un taux de réalisation de 80%.

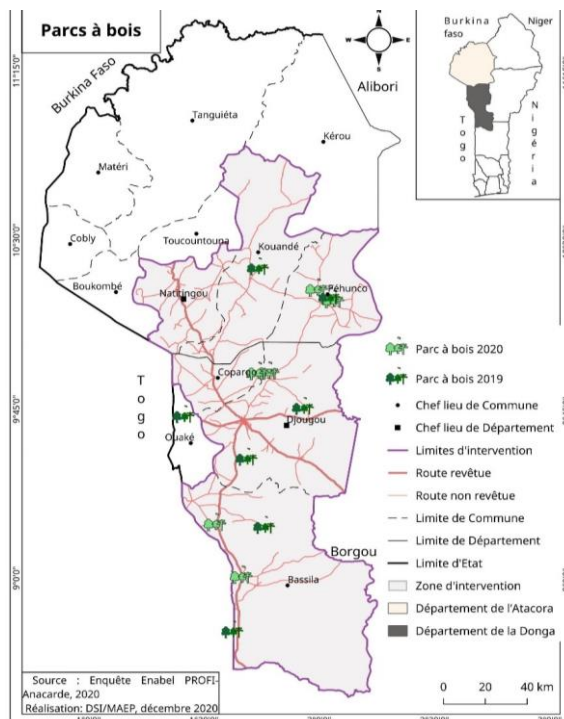
Pour donner de la visibilité à ces parcs à bois, des plaques d'identification ont été confectionnées et installées au niveau des 14 parcs à bois créés en 2019 et 2020.



Système d'irrigation goutte à goutte, installé sur le parc à bois de Me AFFO DJANKPATA de Djougou



Me AFFO DJANKPATA et plaque d'identification de parc à bois



Parc à bois installé en 2019 de Mr Djafarou Carte des parcs à bois

ABDOULAYE

- Réalisation de l'état des lieux des arbres élites qui servent au prélèvement des greffons pour le greffage des jeunes plants d'anacardiens. Cette action a permis d'identifier les arbres sains, malades ou attaqués. Des opérations de traitement sont prévues en 2021.

A la suite de ces renforcements de capacités, les 26 pépiniéristes accompagnés à travers l'URCPA_AD ont produits 60 925 plants greffés dont 12 000 achetés par PROFI /VO-Anacarde dans le cadre de création des 8 parcs à bois et de 100 hectares de nouvelles plantations d'anacardiens.

Ces actions contribueront à augmenter le potentiel de greffons dans la région Atacora Donga. Cela permettra d'augmenter également la production des plants greffés à partir de 2022, année de démarrage de l'exploitation des premiers parcs à bois installés.

Il est à noter une augmentation des quantités de plants greffés produits et également du nombre de pépiniéristes suivis entre 2018 et 2019. Ce nombre est stabilisé à 25 pépiniéristes avec une production qui a légèrement baissé en 2020. Ces 25 pépiniéristes disposent d'un potentiel de production de 700.000 plants par campagne.

Toutefois plusieurs facteurs entravent l'expression totale de ce potentiel. Nous pouvons citer entre autres, la pénibilité des opérations de greffage et l'absence d'une main d'œuvre qualifiée pour le greffage. C'est pour cette raison qu'il est envisagé en 2021, la création et le renforcement des capacités (techniques et matériels) des pools de prestataires greffeurs qui offriront leurs services aux pépiniéristes en cas de besoins de production de grande quantité de plans pour satisfaire la demande des planteurs.

Vulgariser les bonnes pratiques de production :

Plusieurs actions sont menées dans le cadre de la vulgarisation des bonnes pratiques de production des noix de cajou. Ces actions ont porté sur :

Renforcement des capacités des producteurs sur plusieurs thématiques à savoir :

- Techniques de greffage et de gestion d'une pépinière (combien de bénéficiaires ?)
- Techniques de création et d'entretien d'un parc à bois (combien de bénéficiaires ?)
- Techniques d'installation d'une nouvelle plantation d'anacardiens suivant les normes écologiques (45 producteurs et conseillers agricoles touchés dont 3 femmes)
- Techniques de récoltes et post récoltes des noix de cajou (13 producteurs relais 17 conseillers agricoles dont 3 femmes touchés)

Réalisation et diffusion de deux séries d'émissions radio de sensibilisation des producteurs sur les techniques d'entretien et de gestion des plantations et sur les techniques de récoltes et post récoltes des noix de cajou et les avantages de la vente groupée. Ces émissions sont réalisées dans 8 langues locales et diffusées par 6 radios locales.

Démarrage d'un processus de création des pools de prestataires pour les opérations de création et d'entretien des plantations d'anacardiens (état des lieux des pools existants, définition des critères de choix pour la création des nouvelles brigades et expression des nouveaux besoins)

Réalisation d'une évaluation des effets socioéconomiques et environnementaux des ruches installées dans les vergers des producteurs membres de l'URCPA_AD dans le cadre des MIC PROFI VO. Les principales conclusions de cette enquête sont :

- Pour 30 producteurs enquêtés sur 55 bénéficiaires soit un taux de 55%, leurs productions ont augmenté de 47%.
- Sur les 413 ruches reçues par les 30 producteurs enquêtés, 211 sont colonisées soit un taux de colonisation de 54%.
- Pour la période 2018-2020 période couverte par l'enquête, la vente des produits apicoles par les 30 producteurs enquêtés a généré un revenu de 3 638.000 FCFA, ce qui représente 9% des chiffres d'affaires réalisés sur la vente des noix d'anacarde et ce taux atteint 30% à 50 % chez certains producteurs.

L'évaluation socio-économique et environnementale des ruches installées dans le cadre de la mise en œuvre de PROFI VO a révélé que cette action a déjà des impacts positifs sur le revenu des bénéficiaires et sur leur comportement face à l'environnement.

Les avantages environnementaux ressortis sont entre autres :

- La non utilisation des herbicides et insecticides à l'intérieur et aux alentours des vergers des bénéficiaires
- La diminution de la pratique des feux de brousse précoces
- Un meilleur entretien des vergers par les techniques de sarclage et de fauchage
- L'utilisation du miel et de la cire à des fins thérapeutiques, alimentaires, cosmétiques et culturels.

Promotion de la création des nouvelles plantations :

Dans le cadre la mise en œuvre de cette activité, PROFI/VO-Anacarde a subventionné l'achat de 10.000 plants greffés et les opérations de mise en terre des plants pour la création de 100 hectares de nouvelles plantations d'anacardiens (18 ha à Natitingou, 25 ha à Kouandé, 22 ha à Péhunco, 20

ha à Djougou et 15 ha à Copargo) au profit 145 producteurs (80 jeunes et 65 femmes). Cette opération pilote a permis à 65 femmes d'être propriétaires de plantations avec des superficies variant de 0,25 ha à 1 ha. La subvention a consisté à acquérir les plants greffés, à assurer le transport des plants des pépinières aux communes et à la prise en charges des opérations de piquetage et de mise en terre des plants. La contribution financière des bénéficiaires a été de 100 FCFA/plant pour les jeunes hommes et de 50 FCFA/plant pour les femmes. Le tableau ci-dessous donne le détail de la répartition des superficies par commune et par sexe.

Tableau 5 : Répartition des superficies attribuées par commune et par sexe

Commune	Superficie attribuée Ha	Nombre de producteurs bénéficiaires			Superficie attribuée par sexes		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes Ha	Femmes (Ha)	Total (Ha)
Natitingou	18	15	9	24	12	6	18
Kouandé	25	20	15	35	13,5	11,5	25
Péhunco	22	26	19	45	13,25	8,75	22
Djougou	20	13	9	22	12	8	20
Copargo	15	6	13	19	7,5	7,5	15
TOTAL	100	80	65	145	58,25	41,75	100

Source : PROFI VO/Anacarde

Une mission d'identification des besoins en matériels et équipements des pépiniéristes a été réalisée. Les besoins sont classés en :

- Investissement pour l'accès à l'eau
- Investissement pour la sécurité des sites
- Équipement de transport

Un état des lieux des arbres élites qui servent au prélèvement des greffons pour le greffage des jeunes plants d'anacardiens a été réalisé. Cette action a permis d'identifier les arbres sains, malades ou attaqués. Des opérations de traitement sont prévues en 2021.

A la suite de ces renforcements de capacités, les 26 pépiniéristes accompagnés à travers l'URCPA_AD ont produits 60 925 plants greffés dont 12 000 achetés par PROFI /VO-Anacarde dans le cadre de création des 8 parcs à bois et de 100 hectares de nouvelles plantations d'anacardiens.

Ces actions contribueront à augmenter le potentiel de greffons dans la région Atacora Donga. Cela permettra d'augmenter également la production des plants greffés à partir de 2022, année de démarrage de l'exploitation des premiers parcs à bois installés.

Il est à noter une augmentation des quantités de plants greffés produits et également du nombre de pépiniéristes suivis entre 2018 et 2019. Ce nombre est stabilisé à 25 pépiniéristes avec une production qui a légèrement baissé en 2020. Ces 25 pépiniéristes disposent d'un potentiel de production de 700.000 plants par campagne.

Toutefois plusieurs facteurs entravent l'expression totale de ce potentiel. Nous pouvons citer entre autres, la pénibilité des opérations de greffage et l'absence d'une main d'œuvre qualifiée pour le

greffage. C'est pour cette raison qu'il est envisagé en 2021, la création et le renforcement des capacités (techniques et matériels) des pools de prestataires greffeurs qui offriront leurs services aux pépiniéristes en cas de besoins de production de grandes quantités de plants pour satisfaire la demande des planteurs.

3.5 Performance Résultat 7 :

« Des liens d'affaires solides sont tissés entre acteurs les organisations de producteurs et unités/usines de transformation des noix (bio et conventionnelles) dans le respect des normes et standards des marchés extérieurs »



3.5.1 Progrès des indicateurs

Output : A07 Des liens d'affaires solides sont tissés entre les organisations de producteurs, l'unité de transformation et les entreprises de services dans le respect des normes et standards des marchés extérieurs					Observations
Indicateurs/marqueurs de progrès	Valeur de base 2018	Valeur 2020	Cible 2020	Cible finale 2022	
La certification effective de qualité (BRC) ; social compliance (BSCI) et BIO UE	NON	Avancé	OUI	OUI	Le COVID n'a pas permis d'organiser les missions d'audit
Nombre de producteurs impliqués dans la vente groupée	1 080	1 200	2244	2000	
Nombre de producteurs impliqués dans les contrats	600	800	1758	1 500	
Volumes des contrats respectés (entre producteurs organisés/transformateurs)	1 577	1 800	2406	3000	

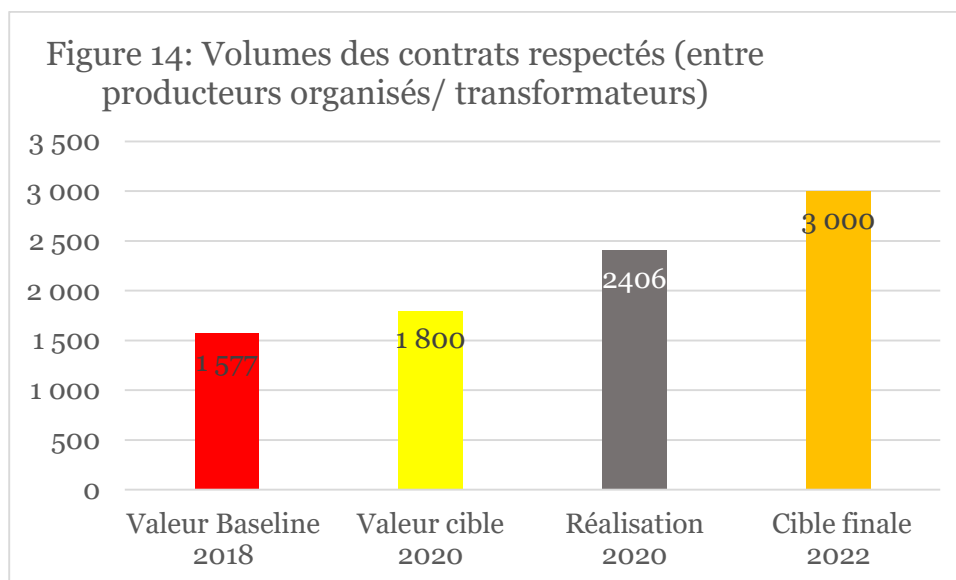
3.5.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des principales activités	État d'avancement. Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
1.AO701 Faciliter le processus de la certification (bio) de la qualité des noix/amandes le respect d'hygiène, sécurité et social-compliance des usines de transformation ciblées			X	
2.AO702 Augmenter les volumes de contractualisation entre les organisations des producteurs et les transformateurs ciblés tout en veillant à l'équilibre et équité des relations contractuelles			X	

3.6.3 Analyse des progrès réalisés

Volumes des contrats respectés (entre producteurs organisés/ transformateurs)

Pour ce qui concerne l'indicateur « volumes des contrats respectés (entre producteurs organisés/ transformateurs) » les résultats sont présentés dans les figures ci-après.



Le volume des contrats respectés (entre producteurs organisés/transformateurs) est passé de 1577 tonnes en 2018 à 2406 tonnes en 2020, soit une augmentation de 53%. Les objectifs de 2020 sont largement dépassés mais des efforts restent à être consentis pour atteindre la cible finale qui est quand même à portée de main. Cependant, il convient de souligner que dans le cadre du partenariat URCPA_AD et Colruyt, sur une prévision de 190 tonnes, seulement 54 tonnes sont livrées à Afokantan (28% de taux de livraison). Cela est dû au retard pris dans la signature du contrat qui est intervenu en Juillet, moment où la plupart des producteurs avaient déjà vendu leurs noix d'anacarde.

Le tableau ci-dessous montre que 58% des quantités de noix commercialisées par l'URCPA_AD en

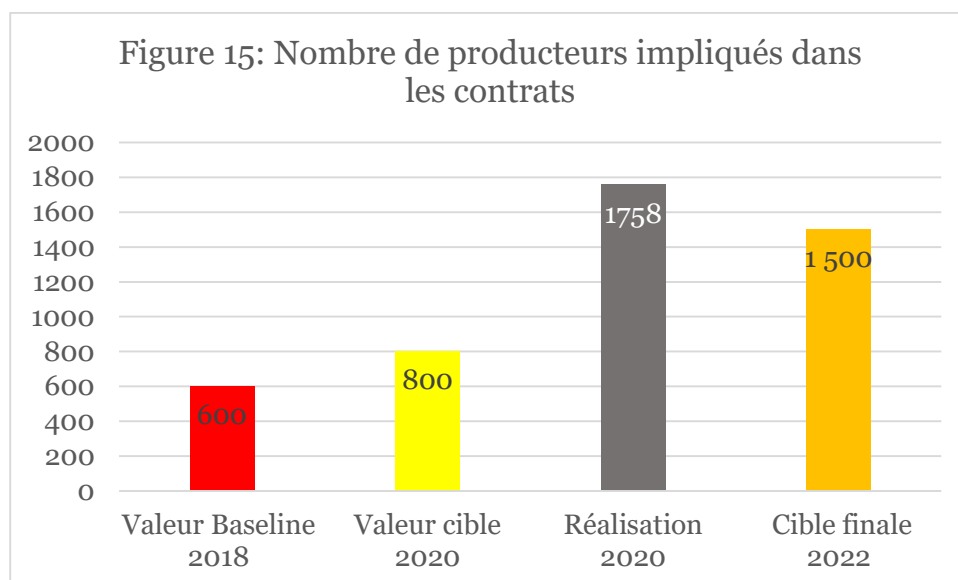
vente groupée sont livrés aux usines de transformation. La plus grande quantité est livrée à Tolaro et Nassara qui sont deux partenaires qui traitent les noix bio. Il faut aussi noter que le bio représente 39% de la quantité des noix d'anacarde commercialisées au cours de cette campagne.

Tableau 6 : Quantité totale de noix conventionnelle et de noix biologique commercialisée en 2020

Acheteurs	Noix conventionnelle		Noix biologique		Quantité totale commercialisée	Observations
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation		
Tolaro	1000	581	800	1605	2186	La quantité bio prévue pour Nassara a été achetée par Tolaro
Nassara	0	0	800	0	800	
Afokantan	450	220	0	0	220	
Total usine	1450	801	1600	1605	2406	
Acheteurs locaux	4050	1735	0	0	1735	
Total	000	2536	1600	1605	4141	
Pourcentage usine		32%	0000	100,31%	58%	
Pourcentage acheteurs locaux		68%		0%	42%	

Nombre de producteurs impliqués dans les contrats

Pour ce qui concerne l'indicateur « nombre de producteurs impliqués dans les contrats » les résultats sont présentés dans les figures ci-après.

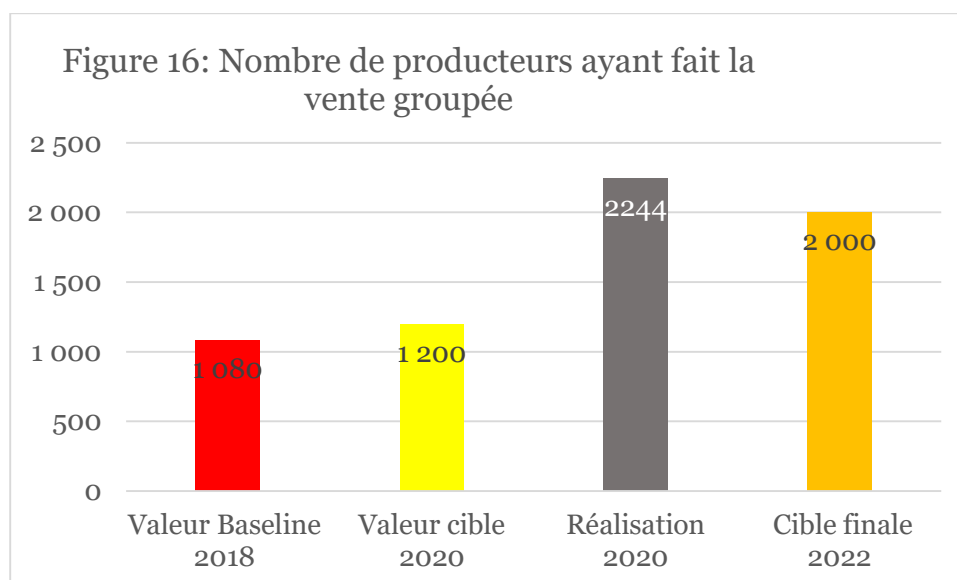


Dans le cadre de la livraison des noix biologiques à Tolaro et Nassara, 838 producteurs dont 84 femmes sont impliqués. En ce qui concerne les noix conventionnelles, 920 producteurs dont 92 femmes ont livré leur noix à Tolaro, Nassara, Afokantan. Ces chiffres montrent bien que les objectifs poursuivis aussi bien en 2020 qu'à la fin du projet sont atteints. Cependant, il reste que les actions soient menées dans le sens d'amener les acteurs à respecter leurs engagements

contractuels pour un cluster plus durable.

Nombre de producteurs impliqués dans la vente groupée

Pour ce qui concerne l'indicateur « nombre de producteurs impliqués dans la vente groupée » les résultats sont présentés dans les figures ci-après (détails matrice de suivi annexe 3.2)



L'expérience de pré collecte constitue une alternative au bradage des noix aux commerçants ambulants et permet aux producteurs de faire confiance à leur coopérative en déposant leurs noix au magasin contre un prix planché, fixé par le gouvernement en année n-1. Pour la campagne 2019-2020 les prix des noix brutes ont connu une baisse drastique, ce qui a entraîné des impayés au niveau des crédits de pré collecte. Face à cette situation, l'URCPA_AD a organisé des rencontres avec les IMF partenaires pour une analyse des modalités d'octroi de crédits et du dispositif de facilitation mise en place pour éviter dorénavant des impayés. Au terme de ces différentes rencontres, des résolutions sont prises dans le sens d'observer une trêve pour la campagne 2019. Cette trêve consiste à ne pas cautionner de crédits aux producteurs en attendant la définition de nouvelles modalités de cautionnement. C'est ce qui explique que les producteurs n'aient pu obtenir de crédits au cours de cette campagne.

Tableau 7 : Service de vente groupée des noix d'anacarde

	2017-2018	2019-2020
Volume total vendu en vente groupée (T)	3 523	4141
Nombre de coopératives touchées	89	79
Nombre de producteurs touchés	1 296	2244
Hommes	1183	2014
Femmes	113	230
Montant chiffres d'affaires global (FCFA)	2 144 360 336	1 249 874 000
Mobilisation de ressources propres URCPA	9 545 474	7 652 313

Frais de gestion pour l'URCPA	8 318 774	7 044 713
10% sur gain pré collecte	836 700	0
Autres (vente de plants greffés)	390 000	608000
Montant des frais de gestion mobilisés pour la faitière nationale (FENAPAB)	34 375 000	1 646 674

Pour un volume de 14 242,084 tonnes de noix vendu par vente groupée par les 4 régions du réseau, seulement 4 375,818 tonnes sont vendues avec frais de gestion, ce qui devrait permettre à la FENAPAB de mobiliser 8 751 236 FCFA à raison de 2 FCFA par kilogramme. Les trois régions membres (Borgou Alibori, Atacora Donga et Ouémé Plateau) ont mobilisé 1 646 674 Fr. La région Zou Colline n'a rien versé au titre de cette campagne Au regard du volume de noix commercialisé cette année, 31% sont vendus avec prélèvement de frais de gestion. 28 % du volume est vendu sur contrat avec les usines de transformation (TOLARO, AFOKANTAN, BPS Industries).

La certification effective de qualité (BRC) ; social compliance (BSCI) et BIO UE

Pour ce qui concerne l'indicateur « certification effective de qualité (BRC) ; social compliance (BSCI) et BIO UE » les résultats sont présentés dans les détails matrice de suivi annexe 3.2.

La construction d'une collaboration entre Colruyt groupe et PROFI-VO a démarré depuis 2018. Un processus de certification bio et BSCI de l'usine Fludor avait été entrepris en 2018 et s'est poursuivi au cours de l'année 2020 par le dépouillement et attribution du marché relatif à l'appui à la réalisation des supports de communication sur les éléments du système de management de l'usine Fludor.SA. La réalisation de ce marché a permis à Fludor de disposer des maquettes des supports de communication sur les éléments du système de management de l'usine. Le processus se poursuit actuellement par un appui à distance du cabinet ACTE à Fludor pour la finalisation de ce processus.

Par ailleurs les usines Tolaro et Afokantan ont sollicité l'appui PROFI/VO-Anacarde pour l'obtention du certificat BSCI. C'est dans ce cadre qu'une mission est organisée dans ces usines pour échanger sur le processus de certification BSCI. Au terme des échanges un accord de principe est donné par PROFI /VO-Anacarde pour accompagner ces deux usines dans ce processus de certification BSCI.

L'interprofession de la Filière Anacarde (IFA) Bénin a aussi sollicité un appui de PROFI/VO-Anacarde pour l'organisation d'un atelier de concertation entre industriels dans le cadre de l'évaluation des besoins et l'élaboration d'un plan de certification pour l'accès au marché. Au terme de cet atelier un plan d'action de renforcement des capacités des usines pour l'obtention des différents certificats est élaboré et transmis à PROFI/VO-Anacarde pour son accompagnement dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

État d'avancement des principales activités

Principales activités	L'état d'avancement des activités sont :			
	en avance	dans les délais	retardées	Ont pris un sérieux retard
Faciliter le processus de la certification (bio) de la qualité des noix/amandes le respect d'hygiène, sécurité et social-compliance des usines de transformation ciblées		X		
Augmenter les volumes de contractualisation entre les organisations des producteurs et les transformateurs ciblés tout en veillant à l'équilibre et équité des relations contractuelles				X

Analyse des progrès réalisés

Faciliter le processus de la certification (bio) de la qualité des noix/amandes, le respect d'hygiène, sécurité et social-compliance des usines de transformation ciblées

Pour amener les usines à obtenir les différents certificats respectant les normes et standards internationaux de commerce des produits alimentaires, PROFI/VO-Anacarde a prévu de les accompagner dans ce processus. C'est dans ce cadre que l'interprofession de la Filière Anacarde a formulé une demande d'appui au profit des usines transformatrices membres de cette interprofession. Une rencontre a été organisée à ce sujet par l'IFA avec l'appui financier du PROFI/VO-Anacarde.

A cette rencontre 11 usines sur 12 invitées étaient présentes. Ce qui a permis de faire le point des certifications :

Tableau 8 : Niveau de certification des usines

Certificats	Nombre usines certifiées	Besoins en certification
HACPP	6	0
Bio UE	4	4
Bio Suisse	3	1
NOP	2	3
BRC	2	7
Flo	2	3
KOSHER	1	1
SCS	1	0
GS	1	0
BSCI	0	7
Bio organique	0	4
ISO2200 version 2008	0	8
HACCP	0	4
Halaal	0	1
ISO 50001	0	1

On peut retenir du tableau que 9 différents certificats sont détenus par les usines installées

localement et six nouveaux certificats sont demandés par les usines

La mission a entre autres aussi identifié :

- Les besoins en formation liés à l'obtention des différents certificats et,
- Les besoins en appuis pour l'IFA pour mener certaines activités :
 - Mission de prise de contact pour solliciter l'adhésion des usines au processus de certification
 - Mission d'audit diagnostic des systèmes de management de qualité des usines
 - Organisation d'un mini atelier de restitution des résultats

Toujours dans le processus de certification des usines, PROFI/VO-Anacarde a démarré l'accompagnement de Fludor pour l'obtention du certificat BSCI. Ce processus est à l'étape d'édition et de multiplication des supports de communication sur les éléments du système de management de l'usine.

Par ailleurs une mission d'échange avec les usines de transformation Tolaro et Afokantan est effectuée dans l'optique d'accompagner ces deux usines dans le processus de certification BSCI.

Après l'audit à blanc sur le bio de l'usine Fludor réalisé en 2019, un plan d'accompagnement est élaboré suite aux non conformités relevées telles que la non disponibilité des noix bio et l'inexpérience des agents dans la conduite d'un processus de certification Bio-Flocert. Ce qui ne permet pas à l'usine de postuler pour obtenir la certification.

Pour renforcer la capacité des agents de cette usine, une formation a été organisée en Mars 2020 au profit de 6 agents sur le processus de certification Bio-Flocert.

Les prochaines actions sur la certification bio seront reprises au cours de la campagne de commercialisation prochaine après la livraison des noix bio à l'usine par l'URCPA_AD.

Augmenter les volumes de contractualisation entre les organisations des producteurs et les transformateurs ciblés tout en veillant à l'équilibre et équité des relations contractuelles

Pour amener les producteurs à comprendre le lien qu'y a entre la qualité des noix brutes et la qualité des amandes issue de la transformation, une visite d'échange des producteurs a été organisée à l'usine Fludor. La visite a permis aux producteurs de se rendre compte que les exigences des usines de transformation dépendent des clients, et de comprendre l'intérêt de nouer un partenariat durable avec les unités de transformation parce qu'il garantit le marché et crée la confiance au sein des producteurs et entre producteurs et transformateurs.

Dans l'objectif d'étendre le partenariat entre l'URCPA_AD et les usines de transformation dans l'optique de satisfaire le contrat de livraison des amandes à Colruyt, les usines Afokantan et Tolaro ont été prospectées et des accords de principe sont donnés par ces usines au cours de la campagne 2019_2020. Pour évaluer le dispositif et faire une analyse des quantités et qualités de noix livrées à chaque usine, trois mini ateliers ont été organisés du 15 au 17/9/20 respectivement avec Afokantan, Fludor et Nassara.

Au terme de la campagne, il a été noté que seule l'usine Afokantan a reçu des noix provenant de l'URCPA dans le cadre des liens d'affaire entre Colruyt et l'URCPA_AD. Sur un engagement de 190 tonnes ; seulement 54,102 tonnes ont été livrés avec un KOR variant entre 43,25 et 43,52 lbs contre 44 lbs au moins exigé dans le contrat. Fluidor a refusé de valider les stocks de noix, pour des raisons de de faible KOR obtenu après les tests (KOR variant entre 35,6 à 43,5 lbs et inférieur à 48lbs retenu dans le contrat).

Ces rencontres ont permis de réfléchir sur les questions relatives à la construction et au fonctionnement du cluster URCPA_AD, usines de transformation, Besana et Colruyt.

A cause de la situation sanitaire due au COVID 19, les échanges se sont déroulés pour la plupart par téléconférences entre URCPA_AD, Colruyt et Enabel, entre Colruyt, Besana, URCPA_AD et Enabel, Colruyt et les usines de transformation. L'objectif est de mettre en place un dispositif organisationnel de livraison des noix aux usines et des amandes à Colruyt.

Au terme de cette campagne 2019 – 2020, Enabel a accompagné l'URCPA_AD a organisé un atelier bilan de la commercialisation des noix de cajou. L'atelier a permis de faire : (i) le point des quantités commercialisées par catégorie d'acheteur (usines et acheteurs locaux), (ii) le point des livraisons de noix bio, (iii) le nombre de CVPA et de producteurs impliqués (118 CVPA, 2652 producteurs dont 1714 membres et 937 usagers). Les quantités livrées aux usines par l'URCPA_AD se présentent comme suit :

- Noix conventionnelles : 801 tonnes
- Noix biologiques : 1605 tonnes

3.6 Performance du résultat 8

L'environnement des affaires est favorable au développement des chaines de valeurs amandes conventionnelles et amandes BIO ».



3.6.1 Progrès des indicateurs

Output : L'environnement des affaires est favorable au développement des chaines de valeurs amandes conventionnelles et BIO					
Indicateurs/marqueurs de progrès	Valeur de base 2018	Valeur 2020	Cible 2020	Cible finale 2022	Observations
Capacité de stockage des magasins	14 720	14 950	18 555	15 500	
Nombre de bascules	280	320	210	400	Marché public en cours
Nombre de magasins	67	68	82	70	
Nombre de Tricycles	38	50	33	80	Marché public en cours
Taux de transformation locale	38	33	43	50	Non disponible

Volumes (FCFA) de restitution de la redevance sur exportation des noix aux OPA/recherche	3 900 000	3 900 000	0	6000000	Faible niveau de volumes et baisse des prix des noix ; pas de redevances réalisés
------------------------------------------------------------------------------------------	-----------	-----------	---	---------	-----------------------------------------------------------------------------------

3.6.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des principales activités	État d'avancement. Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
Appuyer la définition d'une politique industrielle d'achat privilégié de la matière première par les transformateurs installés au Bénin auprès des organisations de producteurs			X	
Appuyer les investissements structurants de regroupement, stockage et de transport			X	
Appuyer les différents plaidoyers et services qui visent à renforcer les différentes familles d'acteurs de la filière dont les organisations de producteurs à la base			X	

3.6.3 Analyse des progrès réalisés

Nombre de magasins

Capacité de stockage des magasins

L'URCPA_AD dispose de 82 magasins de stockage d'une capacité de 18 55 tonnes. Tous ces magasins sont utilisés pour le stockage des noix conventionnelles, à l'exception de quelques magasins des coopératives de Kouandé qui font la production des noix bio. L'extension de la production des noix bio dans plusieurs communes nécessite la construction de nouveaux magasins pour le stockage des noix qui seront certifiées bio dans ces nouvelles communes. C'est pour répondre à ce besoin que PROFI/VO-Anacarde a prévu la construction de deux magasins centraux d'une capacité de 500 tonnes chacune. Après concertation avec l'URCPA_AD, les communes de Natitingou et de Bassila sont retenues pour abriter ces magasins, qui font partie des nouvelles communes d'extension du bio. Le dossier d'appel d'offre pour la passation de ce marché est déjà monté et sera lancé au cours de ce trimestre.

Nombre de Tricycles

Aucun tricycle n'est acquis par le projet en 2020, mais pour le compte de 2021, les tricycles seront acquis dans le cadre de la construction des deux magasins de stockage.

Nombre de bascules

Aucune bascule n'est acquise par le projet en 2020, mais pour le compte de 2021, les bascules seront acquises dans le cadre de la construction des deux magasins de stockage.

Volumes (FCFA) de restitution de la redevance sur exportation des noix aux OPA/recherche

Dans ce cadre de cet indicateur, le projet a participé à des réflexions qui ont abouti à des projets de décrets portant modalités de commercialisation des noix de cajou et portant création organisation et fonctionnement du Conseil Cajou au Bénin.

Analyse des progrès réalisés

Appuyer la définition d'une politique industrielle d'achat privilégié de la matière première par les transformateurs installés au Bénin auprès des organisations de producteurs

L'IFA Benin a organisé sous financement d'Enabel un atelier de concertation entre les industriels du 24 au 25 décembre 2020 dans le cadre de l'évaluation et de proposition d'un plan de certification pour l'accès au marché. Ledit atelier a permis d'évaluer le niveau de certification de chaque usine, de recueillir leurs besoins en formations et certifications, et d'élaborer un plan de formations et de certifications des usines.

Dans le cadre de la promotion de la transformation locale des amandes de cajou, un voyage d'échange est organisé en Tanzanie et au Mozambique du 27 Février au 1 Mars 2020. La délégation de la mission était composée du MAEP, de MIC, de l'APIEx, de Technoserve, de Fludor, de Tolaro et Enabel représenté par l'Intervention Manager de PROFI/VO-Anacarde. L'objectif de ce voyage était d'échanger avec les acteurs de la filière anacarde des deux pays visités en vue de s'inspirer de leurs expériences en matière de recherche, de production, de transformation, de commercialisation et de développement institutionnel / organisationnel de la filière anacarde. Les résultats de cette mission ont servi de base pour l'élaboration de deux projets de décrets relatifs aux modalités d'organisation et de déroulement des campagnes de commercialisation des produits de l'anacarde au Bénin et à la création d'une autorité de régulation de la filière cajou dénommée « Conseil du Cajou du Bénin » (CCB).

Appuyer les investissements structurants de regroupement, stockage et de transport

Le processus de réalisation des deux magasins de stockage au profit de l'URCPA_AD prévu dans le programme a accusé un retard à cause du temps mis pour l'obtention de l'acte de sécurisation foncière pour le site de Natitingou et du changement du lieu d'implantation du magasin à réaliser à Bassila. Ces deux contraintes sont actuellement levées et le processus poursuit son cours normal. L'étape suivante est le lancement d'un appel d'offre pour retenir les entreprises devant réaliser ces

ouvrages de regroupement et de stockage.

Appuyer les différents plaidoyers et services qui visent à renforcer les différentes familles d'acteurs de la filière dont les organisations de producteurs à la base

Des appuis divers sont faits sur demande des faitières que sont la FENAPAB et l'URCPA_AD et l'interprofession (IFA).

- Appui à la FENAPAB pour :
 - Sa participation à la journée " Bénin Cashew Day" 2020
 - Organisation de l'atelier bilan de la campagne de commercialisation 2019 – 2020.
 - Organisation de la journée de mise en terre de l'anacardier en collaboration avec la Mairie de Parakou.
 - ✓ Organisation d'un atelier de réflexion sur la restructuration de la FENAPAB
- Appui à l'URCPA_AD pour :
 - L'élaboration d'un plan stratégique de développement de l'URCPA 2020-2025
 - Organisation d'une mission de prospection et d'échange avec les IMF sur les opportunités de crédits aux producteurs
 - Participation à la journée Internationale de la Femme Rurale organisé par l'ATDA 4 à Parakou
- Appui à l'IFA pour :
 - Organisation d'un atelier de concertation entre les industriels pour l'évaluation et l'élaboration d'un plan de certification des usines pour l'accès au marché.

Evaluation des performances de l'URCPA_AD et ses démembrements

L'indicateur de la performance des structures est mesuré à travers l'outil d'évaluation de la fonctionnalité des coopératives élaborés par le MAEP qui comporte 24 critères regroupés dans 6 axes. Chaque critère est apprécié sur un score de 1 à 4.

Les résultats se présentent comme suit :

- L'URCPA_AD se révéle une union disposant d'une coordination et un développement excellent.
- Deux UCCPA (Toucountouna et Tanguiéta) ont un niveau de coordination et développement de niveau moyen.
- Huit UCCPA (Djougou, Natitingou, Boukoumbé, Kèrou, Péhunco, Bassila, Ouaké et Copargo) disposent d'un bon niveau coordination et développement
- Et une UCCPA (Kouandé) dispose d'un excellent niveau de coordination et développement, qui s'explique par la production biologique des noix faite dans la commune qui exige une bonne gouvernance administrative et financière de l'OP.

Figure 17 : Evolution de la performance par an d'URCPA dans l'Atacora Donga



Selon les critères retenus par le MAEP et utilisés par l'URCPA_AD, on constate que l'union a obtenu les scores les plus bas (12/16) au niveau des axes relation avec l'environnement, services rendus aux membres et organisation administrative et fonctionnement des organes. Cela s'explique par le fait qu'au cours de la campagne 2019 – 2020, l'URCPA_AD n'a pas cautionné les crédits d'entretien des plantations et de pré collecte des noix. La vente groupée des noix a aussi connu des difficultés entraînant une faible mobilisation des volumes. Il est à noter aussi que les contrats de vente avec les usines de transformation n'ont pas connu un aboutissement heureux. Par contre l'union a obtenu le maximum de score (16/16) au niveau des axes Planification, exécution et suivi évaluation des activités et Structuration et Représentativité.

Le score obtenu (13/16) au niveau de l'axe Gestion des ressources financières et matérielles n'a pas connu de progrès à cause du problème récurrent de la faible mobilisation des ressources internes (irrégularité dans le paiement des cotisations et la mobilisation des frais de gestion).

4 Gestion des Risques

Identification du risque			Analyse du risque			Traitement du risque			Suivi du risque	
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	Etat d'avancement	Statut
Les fluctuations des prix d'amandes sur le marché international ; nouveaux marchés de noix et amandes émergentes (Vietnam) pourraient impacter négativement les revenus des producteurs	Q1_2019	OPS	Moyenne	Elevé	C	Mettre en place un système de stabilisation des prix ;	IM	Juin-22	Mise en relation avec Colruyt pour garantir un prix de marché stable à travers des liens d'affaires durables dans un système de cluster	En cours
						Maintenir/améliorer la qualité des noix/amandes « origine Bénin »	ATN/Anacarde	Juin-22	Renforcement des capacités des producteurs sur le respect des itinéraires techniques garantissant une bonne qualité des noix	
						Certification « qualité », « BIO » et « Social compliance »	IM		Appui à la certification BSCI et Bio de l'usine Fludor et des plantations d'anacardier dans la zone d'intervention	
Les budgets accordés aux institutions publiques et para publiques béninoises (ATDA, DDAEP) pourraient être insuffisants pour leur permettre d'assurer leurs rôles pour la réalisation des objectifs du Plan National de la filière Anacarde	Q1_2019	OPS	Faible	Moyen	A	Collaboration avec l'FA (Interprofession de la Filière Anacarde) pour inciter l'Etat à maintenir ses engagements	IM	Juin-22	Echanges avec l'IFA pour l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires en matière de renforcement de capacités	En cours
						Renforcement de l'IFA et des structures publiques dans leurs capacités d'interpellation des instances d'arbitrage	IM	Juin-22	Echanges avec l'IFA pour l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires en matière de plaidoyer	
Les faibles capacités humaines et financières de la recherche pourraient empêcher de fournir le matériel végétal de base performant	Q1_2019	OPS	Moyenne	Moyen	B	Renforcement de l'IFA pour un plaidoyer de mise à disposition de l'INRAB d'un minimum de ressources pour la production du matériel de base de qualité pour la production des arbres élites/parc à bois et greffons.	ATN/Anacarde	Juin-22	Collaboration avec l'INRAB pour la mise à disposition au niveau des pépiniéristes, des parcs à bois pour renforcer la disponibilité en greffon de bonne performance	En cours
						Impliquer le secteur privé dans la production des parcs à bois et greffons de qualité	ATN/Anacarde	Juin-22	Installation des parcs à bois au près des pépiniériste de la zone d'intervention	

Les acteurs impliqués dans les contrats d'approvisionnement ne respectent pas leurs engagements entraînant une érosion de la confiance	Q1_2019	OPS	Moyenne	Moyen		Renforcement de familles d'acteurs dans la confiance, transparence (bénéfices, risques, prix, ...) et dans la communication	IM	Juin-22	Facilitation des rencontres d'échange sur la fixation des prix, l'évaluation de la mise en œuvre des contrats au début, à mi-parcours et à la fin de la campagne de commercialisation	En cours
						Renforcement les familles d'acteurs dans la gestion des différends,	IM	Juin-22	Implication de tierce dans les règlements des différends	
						Accompagnement juridique pour l'élaboration de contrats ne pouvant pas prêter à interprétation, sensibilisation des acteurs (en particulier les producteurs) sur les enjeux du respect des engagements contractuels pris.	ATN/Anacarde	Juin-22	Appui à l'URCPA pour la mise à disposition d'un conseil juridique	
Les agrégateurs pourraient utiliser leur position dominante pour augmenter leurs marges au détriment des producteurs	Q1_2019	OPS	Moyenne	Elevé	C	Renforcement des Organisations de Producteurs et capacités de négociation et d'organisation pour atteindre des volumes/qualités/certifications suffisamment significatifs pour les placer en position de négociation favorable	ATN/Anacarde	Juin-22	Renforcement des capacités des producteurs sur les thématiques de négociation et plaidoyer	En cours
L'offre au niveau des marchés de niche (BIO, équitable) pourrait devenir excédentaire par rapport à la demande entraînant une baisse des prix aux producteurs	Q1_2019	OPS	Moyenne	Elevé	C	Suivi des cours de marché et anticipation des fluctuations à la baisse, avec augmentation des capacités de stockage pour pallier temporairement aux fluctuations	IM	Juin-22	Accès aux plateformes d'information sur les marchés mondiaux de l'anacarde	En cours
						Démarches visant à réduire le coût des démarches d'accréditation : implantation d'organismes accréditeurs au Bénin	ATN/Anacarde	Juin-22	Mise à disposition de spécialistes pour la préparation des audits afin de maximiser les chances	
Le taux de fiscalité élevé sur certains machines / pièces (importés) et	Q1_2019	OPS	Moyenne	Elevé	C	Collaboration avec l'IFA pour inciter l'Etat à maintenir ses engagements à prendre les mesures nécessaires pour	IM	Juin-22	Echanges avec l'IFA pour l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires en matière de renforcement de capacités	En cours

d'emballage pourrait être défavorable aux unités de transformation						réduire la fiscalité sur équipements/ emballages				
La faible responsabilisation des acteurs pourrait entraîner un faible niveau appropriation des mécanismes et une bonne durabilité.	Q1_2020	OPS	Faible	Elevé	B	Signature, mise en œuvre et suivi de la convention de subside avec l'Union Régional de Coopératives des producteurs d'Anacarde de l'Atacora et de la Donga (URCPA-AD)	ATN/Anacarde	sept-22	Processus en cours (intégration observation IM & CPM)	En cours
COVID 19	Q1_2021	DOC	Moyenne	Moyen		Organiser des ateliers par zone et adopter les gestes barrières au cours des regroupements	ATN/Anacarde			En cours
						Envisager les visio-conférences et les échanges via internet et réseau sociaux	ATN/Anacarde			En cours
						Adopter le principe de subsidiarité en faisant exécuter les missions par les démembrements décentralisés des acteurs impliqués	ATN/Anacarde			En cours
L'organisation des élections présidentielles prévues pour Avril 2021 en pleine campagne de commercialisation pourrait influencer le déroulement de celle-ci.	Q1_2021	OPS	Moyenne	Moyen		Amener l'URCPA à prendre des mesures pour la mobilisation effective des acteurs impliqués	IM	Avril 21		En cours
						Sensibiliser l'URCPA à avoir des contrats formels avec les usines de transformation	IM	Février 21		En cours
						Amener la FENAPAB et l'IFA à faire le lobby pour la fixation du prix avant le démarrage de la précampagne et de la campagne présidentielle	IM	Février 21		En cours

5 Thèmes transversaux

5.1 Genre

Dans le choix des bénéficiaires des plants greffés pour la création de nouvelles plantations, il a été exigé aux coopératives de base au moins 30% de femmes. Au terme de l'opération de sélection des bénéficiaires, les femmes représentent 45% avec une superficie de 42% soit 41,75 ha sur les 100 ha de nouvelles plantations d'anacardières installées. Cette initiative vise à réduire l'écart important entre hommes et femmes dans la filière anacarde.

Pour les 8 pépiniéristes bénéficiaires des parcs à bois, il est retenu 1 groupement constitué de 14 femmes et d'une entreprise constituée de 2 femmes.

Dans le cadre de la promotion de la gence féminine, l'URCPA_AD a fait la promotion de l'une de ses membres à la tête de la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB).

Par ailleurs le projet a financé la participation de 6 transformatrices membres de l'URCPA_AD à la deuxième édition de la journée Internationale de la Femme Rurale organisée par l'ATDA 4 à Parakou. Les deux jours de célébration de cette journée ont permis aux femmes d'exposer leurs produits (jus de pomme de cajou, amandes grillés, pâte de cajou).



ESSOH Adama, Productrice de Copargo, présentant l'URCPA, ses partenaires et les produits exposés, en



Madame OROU ALI Thérèse, transformatrice à Djougou présentant ses produits

5.2 Environnement

L'environnement a été pris en compte à travers plusieurs activités du programme.

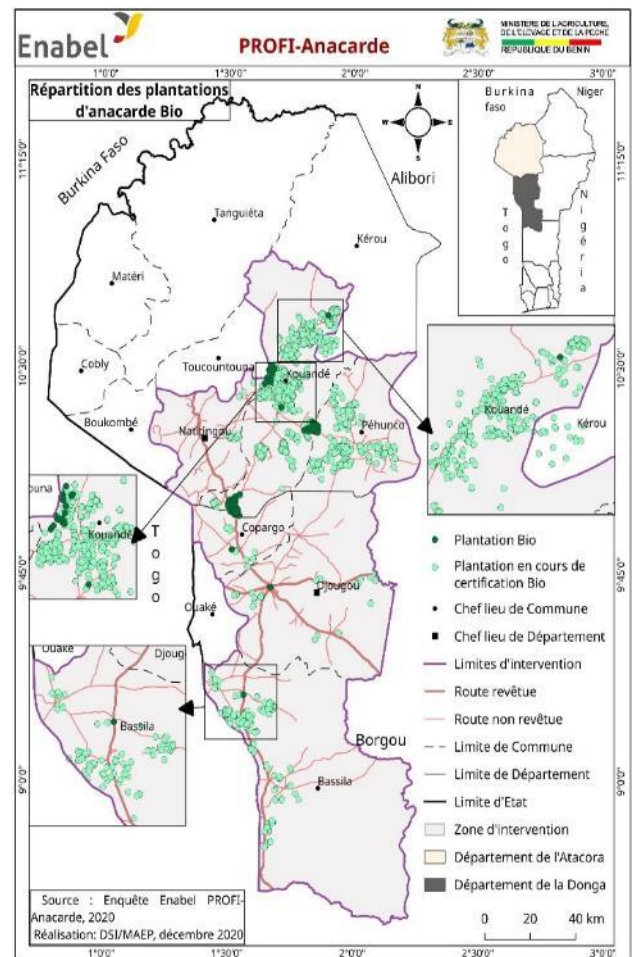
Extension des plantations d'anacarde

Dans le but de faciliter l'accès aux plants améliorés aux femmes et aux jeunes pour l'extension de nouvelles plantations, PROFI VO/Anacarde a subventionné l'achat des plants greffés d'anacardiers pour la création de 100 ha de plantations d'anacardiers réparties dans 5 communes à savoir : Natitingou, Kouandé, Péhunco, Copargo et Djougou. Ces nouvelles plantations dont certaines réalisées dans les jachères, contribueront d'ici peu à l'amélioration du couvert végétal de la région.

Extension de la production bio dans plusieurs communes

PROFI VO/Anacarde a accompagné l'URCPA_AD pour faire de l'extension de la production biologique des noix d'anacarde dans les communes de Bassila et Natitingou. Cette production bio se

réalise sans utilisation des engrais ou produits phytosanitaires chimiques ce qui est bénéfique à la qualité de l'environnement par la réduction des pollutions. Au total on dénombre à ce jour 3477,17 ha de plantations en conversion bio dont 123,85 ha de plantations d'anacardiers appartenant aux femmes.



Site de production des plants greffés d'anacarde

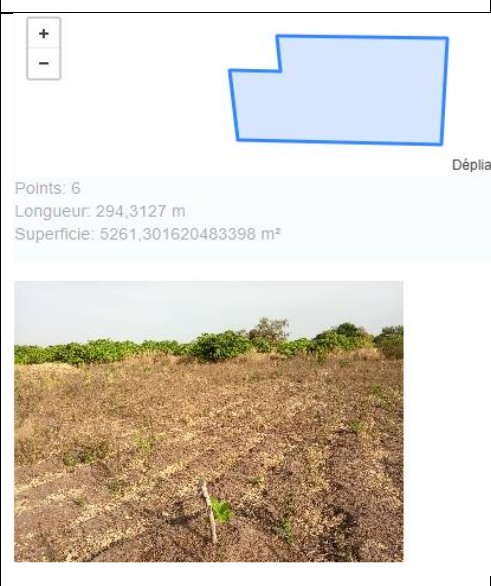
5.3 Digitalisation

Dans le cadre de la mesure des performances du Programme et dans l'objectif de disposer des statistiques fiables, le PROFI Volet Anacarde a lancé une enquête relative à la collecte de données de cartographie des nouvelles plantations d'anacardiers et des plantations d'anacardiers biologiques et sur la collecte des données des comptes d'exploitation des producteurs d'anacarde et des pépiniéristes.

Pour la mise en œuvre de cette enquête, le PROFI Anacarde s'est aligné à la politique du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) relative à l'amélioration des systèmes d'information agricole qui préconise l'utilisation d'un seul outil (Akvo flow) pour la collecte digitale des données dans le secteur agricole au Bénin. Cet outil est utilisé par le projet pour les opérations de collecte des données sur les exploitations d'anacarde dans les départements de l'Atacora et de la Donga avec l'appui technique de deux directions du MAEP : la Direction des Systèmes de l'Information (DSI) et de la Direction des Statistiques Agricoles (DSA).

L'exploitation des données collectées a permis d'élaborer la carte des nouvelles plantations installées, la carte des plantations biologiques, une base de données des shapesfiles en cours de traitement, de calculer les revenus moyens nets des producteurs (h/f) par tonne de noix produits (FCFA) et le coût de production d'un plant greffé.

Figure 17 : Photo et tracking du site d'une nouvelle plantation d'anacardier



6 Pilotage et apprentissage

6.1 Réorientations stratégiques

Avec les expériences vécues avec TOLARO et Fludor dans l'établissement du Partenariat avec l'URCPA et COLRUYT GROUP, une réorientation a été faite de façon stratégique pour impliquer d'autres usines de transformation telles que Afokantan, ANI et Nassara afin de mieux satisfaire la demande de Colruyt. D'autres usines seront accompagnées dans leurs processus de certification pour l'accès au marché à travers l'Interprofession de la Filière Anacarde au Bénin (IFA). Il sera aussi mise en œuvre un dispositif de contrôle transparent de la qualité des noix avant leur mise en marché afin de répondre aux exigences et standards de qualité du marché international

6.2 Recommandations

Recommandations	Acteur	Date limite
Eu égard à l'importance de l'URCPA, seul partenaire stratégique pour la mise en œuvre et la pérennisation de l'intervention et compte tenu du caractère prioritaire de la Convention de Subside avec cette organisation, il s'avère urgent que sa signature intervienne le plus tôt possible au cours de ce premier trimestre de l'année 2021 qui est une année charnière dans la mise en œuvre du projet.	Représentant Résident	Q1 2021
Par ailleurs, il apparaît aussi important de décider de la gestion ou de l'affectation de trois véhicule pickup qui ne sont plus en exploitation par l'équipe d'intervention.	SGM	Q2 2021

6.3 Enseignements tirés

N°	Enseignements tirés	Public cible
1	Il est important d'impliquer plusieurs usines de transformation dans le dispositif organisationnel de livraison des amandes à Colruyt. Cela permettra de mieux satisfaire la demande de Colruyt.	Acteurs du contrat
2	La mise en place d'un mécanisme de préfinancement de la campagne de commercialisation est nécessaire pour permettre à l'URCPA_AD et aux usines d'honorer à temps la livraison des noix aux usines et des amandes à Colruyt.	Colruyt

6.4 Décisions prises par le Comité de pilotage et suivi

Décision à prendre				
Le rapport final de PROFI-VO est validé			29/01/2020	Comité de pilotage

Action			Suivi	
Action(s)	Resp.	Date limite	Progression	Statut

Décision à prendre				
Le planning 2020 du PROFI anacarde est validé			29/01/2020	Comité de pilotage

Action			Suivi	
Action(s)	Resp.	Date limite	Progression	Statut

Décision à prendre				
La SMCL prend acte du niveau de mise en œuvre des recommandations et a exhorté l'équipe du projet à accélérer la mise en œuvre de celles qui sont en cours			30/09/2020	Comité de pilotage

Action			Suivi	
Action(s)	Resp.	Date limite	Progression	Statut

Décision à prendre

La SMCL prend acte du point d'avancement du programme PROFI anacarde au premier semestre 2020

Action			Suivi	
Action(s)	Resp.	Date limite	Progression	Statut

7 Annexes

7.1 Critères de qualité

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.					
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>					
Évaluation de la PERTINENCE : note totale		A	B	C	D
		X			
1.1 Quel est le degré de pertinence actuel de l'intervention ?					
X	A	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.			
X	B	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.			
...	C	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.			
...	D	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.			
1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?					
X	A	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).			
	B	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.			
	C	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'une intervention et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.			
	D	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que l'intervention puisse espérer aboutir.			

2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.					
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins deux 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B', pas de 'C' ni de 'D' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>					
Évaluation de l'EFFICIENCE : note totale		A	B	C	D
		X			
2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?					

X	A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.
X	B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.
	C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.
	D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.
2.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités est-elle correctement gérée ?		
	A	Les activités sont mises en œuvre dans les délais.
X	B	La plupart des activités sont dans les délais. Certaines sont retardées, mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs.
	C	Les activités sont retardées. Des mesures correctives sont nécessaires pour permettre la fourniture sans trop de retard.
	D	Les activités ont pris un sérieux retard. Des outputs ne pourront être fournis que moyennant des changements majeurs dans la planification.
2.3 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement atteints ?		
	A	Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité, ce qui contribuera aux outcomes planifiés.
	B	Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.
X	C	Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.
	D	La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année N

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de l'EFFICACITÉ : note totale	A	B	C	D
		X		

3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?

	A	La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.
x	B	L'outcome sera atteint avec quelques minimes restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.
	C	L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.
	D	L'intervention n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales

		soient prises.
3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ?		
	A	L'intervention réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.
X	B	L'intervention réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.
	C	L'intervention n'est pas totalement parvenue à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir à l'intervention la réalisation de son outcome.
	D	L'intervention n'est pas parvenue à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.

4. DURABILITÉ POTENTIELLE : le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins 3 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Maximum 2 'C, pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de la DURABILITÉ POTENTIELLE : note totale	A	B	C	D
		X		

4.1 Durabilité financière/économique ?

	A	La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.
X	B	La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.
	C	Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.
	D	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.

4.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?

	A	Le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.
X	B	La mise en œuvre se base en grande partie sur le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes impliqués eux aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.
	C	L'intervention recourt principalement à des arrangements ponctuels et au Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats

		n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.
	D	L'intervention dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.
4.3 Quels sont le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ?		
	A	L'intervention bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.
X	B	L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gênée par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.
	C	La durabilité de l'intervention est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.
	D	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec l'intervention. Des changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité de l'intervention.
4.4 Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?		
	A	L'intervention est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).
X	B	La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.
	C	L'intervention repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.
	D	L'intervention repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.

7.2 Cadre logique mis à jour

<p>Objectif général :</p> <p>La filière anacarde bien organisée et compétitive, consolide les marchés existants et assure son expansion sur de nouveaux marchés, tout en favorisant l'augmentation et partage équitable des revenus de l'ensemble des acteurs et de la création d'emploi décent.</p>
<p>Objectif spécifique :</p> <p>Les acteurs de la filière anacarde ont amélioré et sécurisé leur plus-value économique par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires</p>
<p>R1 : les acteurs de la filière anacarde offrent des noix de qualité et augmentent leur productivité</p>
<p>A.1.1 : Améliorer la qualité du matériel végétal (techniques de greffage, installation des parcs à bois, amélioration de la qualité de semences, plantation d'éliges, ...) disponible</p>

A.1.2 : Vulgariser les bonnes pratiques de production (techniques d'élagage et d'éclaircis des plantations, association avec d'autres spéculations/apiculture, ...)
A.1.3 : Promouvoir la création de nouvelles plantations et le renouvellement des anciennes plantations (domaniales) par l'utilisation des plants améliorés
A.1.4 : Accroître les superficies des plantations certifiées biologiques et commerce équitable
R2 : des liens d'affaires solides sont tissés entre les organisations de producteurs, l'unité de transformation (FLUDOR) et les entreprises de services (intrants, conseil, finances ...), dans le respect des normes et standards des marchés extérieurs
A.2.1 : Faciliter le processus de la certification (bio) de la qualité des noix/amandes le respect d'hygiène, sécurité et social-compliance des usines de transformation ciblées
A.2.2 : Renforcement des organisations de producteurs dans leurs capacités à rendre des services à leurs membres, à mener des actions de plaidoyer et à s'engager dans des relations contractuelles durables, équilibrées et équitables
R3 : l'environnement des affaires est favorable au développement des chaînes de valeurs amandes conventionnelles et BIO
A.3.1 : Appuyer la définition d'une politique industrielle d'achat privilégié de la matière première par les transformateurs installés au Bénin auprès des organisations de producteurs
A.3.1 : Appuyer les investissements structurants de regroupement, stockage et de transport

7.3 Aperçu des MoRe Results

Résultats ou indicateurs du cadre logique modifiés au cours des 12 derniers mois ?	Cf. annexe (point 7.2)
Rapport <i>Baseline</i> enregistré dans PIT ?	Oui
Planning de la MTR (enregistrement du rapport)	06/2021 (estimation)
Planning de l'ETR (enregistrement du rapport)	10/2022 (estimation)
Missions de backstopping depuis le 01/01/2012	-

7.4 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Étiquettes de lignes	Initial Budget	Delta Revised Budget	Total Budget	Open Requisitions	Open Purchase	Reg. Invoices	Total commit	Actuals	Available
BEN1302811	16.000.000,00	800.000,00	16.800.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12.632.868,98	4.167.131,02
BEN1302811_A	6.060.769,00	1.039.559,51	7.100.328,51	0,00	0,00	0,00	0,00	5.101.597,61	1.998.730,90
BEN1302811_A01	2.617.860,00	109.520,58	2.727.380,58	0,00	0,00	0,00	0,00	2.236.098,95	491.281,63
BEN1302811_A0101	423.172,00	-343,14	422.828,86	0,00	0,00	0,00	0,00	302.626,18	120.202,68
BEN1302811_A0102	870.251,00	118.654,28	988.905,28	0,00	0,00	0,00	0,00	884.548,41	104.356,87
BEN1302811_A0103	294.563,00	-94.236,78	200.326,22	0,00	0,00	0,00	0,00	199.411,52	914,70
BEN1302811_A0104	214.964,00	-35.192,77	179.771,23	0,00	0,00	0,00	0,00	136.368,38	43.402,85
BEN1302811_A0105	645.995,00	86.216,11	732.211,11	0,00	0,00	0,00	0,00	602.857,62	129.353,49
BEN1302811_A0106	117.351,00	49.217,84	166.568,84	0,00	0,00	0,00	0,00	96.546,20	70.022,64
BEN1302811_A0107	22.537,00	-9.469,24	13.067,76	0,00	0,00	0,00	0,00	4.549,34	8.518,42
BEN1302811_A0108	29.027,00	-5.325,72	23.701,28	0,00	0,00	0,00	0,00	9.191,30	14.509,98
BEN1302811_A02	293.435,00	611,81	294.046,81	0,00	0,00	0,00	0,00	265.016,57	29.030,24
BEN1302811_A0201	239.979,00	7.558,70	247.537,70	0,00	0,00	0,00	0,00	241.852,40	5.685,30
BEN1302811_A0202	37.611,00	-3.951,40	33.659,60	0,00	0,00	0,00	0,00	19.381,90	14.277,70
BEN1302811_A0203	15.845,00	-2.995,49	12.849,51	0,00	0,00	0,00	0,00	3.782,27	9.067,24
BEN1302811_A03	1.034.722,00	-32.837,45	1.001.884,55	0,00	0,00	0,00	0,00	737.169,57	264.714,98
BEN1302811_A0301	257.800,00	17.538,76	275.338,76	0,00	0,00	0,00	0,00	239.637,24	35.701,52
BEN1302811_A0302	7.694,00	-0,07	7.693,93	0,00	0,00	0,00	0,00	7.720,55	-26,62
BEN1302811_A0303	647.150,00	-38.564,52	608.585,48	0,00	0,00	0,00	0,00	433.812,65	174.772,83
BEN1302811_A0304	82.624,00	-1.828,43	80.795,57	0,00	0,00	0,00	0,00	42.461,61	38.333,96
BEN1302811_A0305	39.454,00	-9.983,19	29.470,81	0,00	0,00	0,00	0,00	13.537,52	15.933,29
BEN1302811_A04	374.177,00	54.391,80	428.568,80	0,00	0,00	0,00	0,00	354.133,72	74.435,08

BEN1302811_A0401	71.417,00	8.090,06	79.507,06	0,00	0,00	0,00	0,00	59.768,69	19.738,37
BEN1302811_A0402	45.276,00	16.278,74	61.554,74	0,00	0,00	0,00	0,00	34.559,14	26.995,60
BEN1302811_A0403	257.484,00	30.023,00	287.507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259.805,89	27.701,11
BEN1302811_A05	1.740.575,00	42.785,58	1.783.360,58	0,00	0,00	0,00	0,00	1.329.870,44	453.490,14
BEN1302811_A0501	1.181.366,00	-3.216,07	1.178.149,93	0,00	0,00	0,00	0,00	913.426,63	264.723,30
BEN1302811_A0503	1.719,00	137,95	1.856,95	0,00	0,00	0,00	0,00	1.856,95	0,00
BEN1302811_A0504	34.429,00	-5,78	34.423,22	0,00	0,00	0,00	0,00	34.982,90	-559,68
BEN1302811_A0505	335.336,00	63.944,62	399.280,62	0,00	0,00	0,00	0,00	265.554,97	133.725,65
BEN1302811_A0506	105.349,00	-14.665,02	90.683,98	0,00	0,00	0,00	0,00	63.379,27	27.304,71
BEN1302811_A0507	82.376,00	-3.410,12	78.965,88	0,00	0,00	0,00	0,00	50.669,72	28.296,16
BEN1302811_A06	0,00	615.833,05	615.833,05	0,00	0,00	0,00	0,00	135.858,48	479.974,57
BEN1302811_A0601	0,00	75.089,07	75.089,07	0,00	0,00	0,00	0,00	21.471,24	53.617,83
BEN1302811_A0602	0,00	285.139,42	285.139,42	0,00	0,00	0,00	0,00	61.237,42	223.902,00
BEN1302811_A0603	0,00	85.466,58	85.466,58	0,00	0,00	0,00	0,00	26.692,31	58.774,27
BEN1302811_A0604	0,00	170.137,98	170.137,98	0,00	0,00	0,00	0,00	26.457,51	143.680,47
BEN1302811_A07	0,00	108.238,80	108.238,80	0,00	0,00	0,00	0,00	27.576,88	80.661,92
BEN1302811_A0701	0,00	44.220,73	44.220,73	0,00	0,00	0,00	0,00	15.719,42	28.501,31
BEN1302811_A0702	0,00	64.018,07	64.018,07	0,00	0,00	0,00	0,00	11.857,46	52.160,61
BEN1302811_A08	0,00	141.015,34	141.015,34	0,00	0,00	0,00	0,00	15.873,00	125.142,34

7.5 Ressources en termes de communication

- Emission radio sur les bonnes pratiques d'entretien et de gestion des plantations
- Emission radio sur les bonnes pratiques de récolte et de post récolte
- Videos capsule sur les témoignages des bénéficiaires des parcs à bois et de plants greffés dans le cadre de la création de nouvelles plantations
- Articles sur l'installation des parcs à bois publié dans la revue "Enabel infos"
- Rapport d'évaluation des effets socioéconomiques et environnementaux des ruches installées dans les vergers des producteurs membres de l'URCPA_AD dans le cadre des MIC PROFIVO
- Supports de communication sur le BSCI